

Projet d'aménagement de la RD767

Section Trois Rois - Ménimur

Bilan de la première phase de concertation et synthèse des observations et propositions formulées par le public

Concertation publique

du 12 décembre 2023 au 12 mars 2024



Sommaire.

1.	LE PROJET PORTE A LA CONCERTATION.....	4
1.1.	L'AXE TRISKELL, UN AXE STRATEGIQUE.....	4
1.2.	L'AXE TROIS ROIS MENIMUR.....	4
2.	LE DISPOSITIF DE CONCERTATION.....	5
2.1.	L'OBJET DE LA CONCERTATION.....	5
2.2.	L'INFORMATION PREALABLE.....	5
2.3.	LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION ET D'INFORMATION.....	6
3.	LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	7
3.1.	LA PRESSE.....	7
3.2.	LA PARTICIPATION AUX REUNIONS.....	7
3.3.	LA CONSULTATION DU SITE WEB.....	7
4.	LA SYNTHESE THEMATIQUE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC....	9
4.1.	LES THEMATIQUES ABORDEES.....	9
4.2.	LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS FORMULEES.....	9
5.	LES REPONSES SYNTHETIQUES DU DEPARTEMENT.....	13
5.1.	QUELQUES RAPPELS DU DOSSIER DE CONCERTATION.....	13
5.2.	DE NOUVEAUX ELEMENTS D'ETUDES.....	13
5.3.	LES ETUDES A VENIR.....	13
5.4.	QUESTIONS DIVERSES.....	14
6.	LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION.....	15
6.1.	L'OPPORTUNITE CONFIRMEE, MEME AVEC LE DEVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES A LA VOITURE.....	15
6.2.	ALTERNATIVES A L'AMENAGEMENT DE LA RD 767 ECARTEES.....	15
6.3.	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DE LA RD 767 ECARTEES.....	15
6.4.	L'ABANDON DU SCENARIO A PLACES A FEUX.....	19
6.5.	LE SCENARIO B CARREFOURS DENIVELES A APPROFONDIR.....	20
6.6.	OPPORTUNITE D'UN AMENAGEMENT CYCLABLE.....	21
7.	CONCLUSION.....	22
8.	ANNEXES.....	23
8.1.	ANNEXE 1 - DELIBERATION DU DEPARTEMENT DU MORBIHAN DU 3 NOVEMBRE 2023.....	23
8.2.	ANNEXE 2 – ANNONCES PREALABLES DU DEMARRAGE DE LA CONCERTATION.....	25
8.3.	ANNEXE 3 – ANNONCES PREALABLES DE LA REUNION PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2023.....	26
8.4.	ANNEXE 4 – ARTICLES DE PRESSE.....	29
8.5.	ANNEXE 5 – LISTE DES ACTEURS ECONOMIQUES INVITES POUR LA REUNION DU 21 FEVRIER 2024.....	30

1. Le projet porté à la concertation

1.1. L'axe Triskell, un axe stratégique

La route départementale RD 767 est un axe routier stratégique du Morbihan, qui s'inscrit dans le programme Triskell. Ce dernier prévoit l'aménagement d'un axe routier nord-sud à 2x2 voies pour la Bretagne et plus particulièrement pour les liaisons :

- Vannes/Pontivy/Saint-Brieuc ;
- Lorient/Pontivy/Saint-Brieuc.

Ce programme Triskell représente 170 km d'itinéraire routier répartis sur trois branches centrées sur l'agglomération de Pontivy.

Sur l'axe Vannes/Pontivy, plusieurs aménagements ont participé à l'amélioration et à la sécurisation de celui-ci :

- l'aménagement de la dernière section du contournement de la commune de Locminé, inaugurée à l'été 2023 et qui a permis la finalisation du projet de contournement global de Locminé d'environ 12 km. Il constitue l'un des chantiers les plus emblématiques du département, par les moyens financiers qui y ont été consacrés et par la complexité de la préparation du chantier, dans un contexte réglementaire complexe.
- l'aménagement de la section entre le lieu-dit « Siviac » et la commune de Moustoir-Remungol mise en service à l'automne 2022 ;
- l'aménagement de la section Le Poteau/Les Trois Rois sur les communes de Saint-Avé et Vannes mise en service en 2008 ;
- l'aménagement de la section entre les communes de Colpo et Locmaria-Grand-Champ mises en service entre 2015 et 2017.

1.2. L'axe Trois Rois Ménimur

Dans le cadre d'une étude réalisée en 2014 portant sur le réseau routier structurant de l'aire urbaine vannetaise cofinancée par l'Etat, la région, le département, l'agglomération de Vannes et la ville de Vannes, l'aménagement de la RD 767 a été fléchée comme une action permettant d'optimiser le réseau routier structurant.

Le département du Morbihan étudie l'aménagement de la section de 2 km en entrée nord de Vannes, entre le carrefour des Trois Rois et l'échangeur avec la RN 165, en prenant en compte tous les enjeux du territoire.

L'axe est situé au cœur d'un territoire attractif et dynamique qui compte 166 000 habitants. 17 200 établissements économiques génèrent 7 330 emplois et font de lui un pôle d'emploi conséquent en constante augmentation. Un collège, un lycée et des équipements sportifs y sont également implantés.

Chaque année, ce sont 1,6 % de véhicules supplémentaires qui empruntent cet axe, ce qui représente à ce jour entre 20 000 et 25 000 véhicules quotidiens.

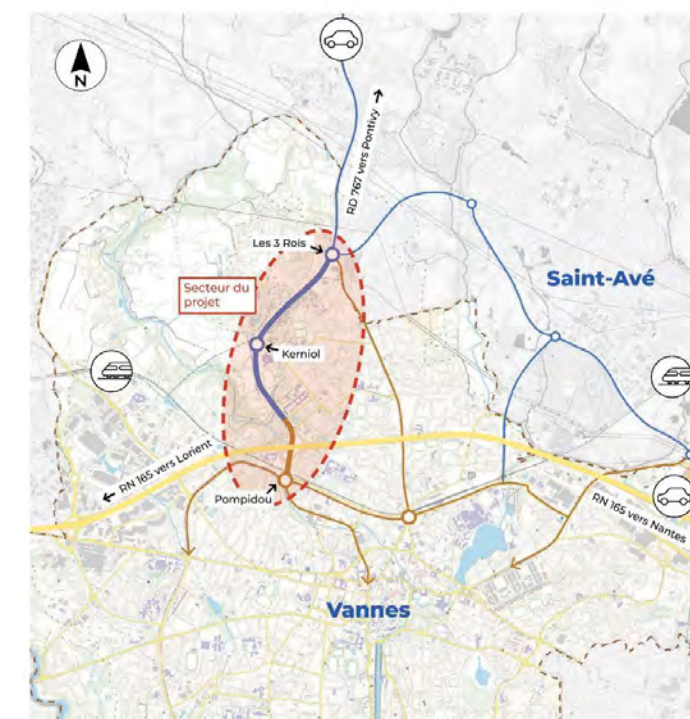


Figure 1 : Réseau routier structurant de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

Figure 2 : Plan de situation à l'échelle de Vannes et Saint-Avé

Les objectifs du projet ont été définis par le département, maître d'ouvrage de l'opération en lien avec les collectivités concernées : l'établissement public de coopération intercommunale « Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération » et la commune de Vannes. Ils consistent à :

- Améliorer le niveau de service de la RD767 pour la circulation routière au nord de Vannes et de ses carrefours ;
- Améliorer et adapter le niveau de service de la RD767 pour les transports en commun, en prenant en considération l'urbanisation future ;
- Améliorer les circulations piétonnes et cyclables en lien avec le schéma départemental des mobilités et faciliter les mobilités douces sur un axe nord-sud ;
- Sécuriser les traversées piétonnes et cyclables sur les axes est-ouest au niveau de chaque carrefour.

Ces points s'inscrivent en cohérence avec le schéma départemental des mobilités voté lors de la session du conseil départemental du 16 juin 2023.

2. Le dispositif de concertation

2.1. L'objet de la concertation

Le projet situé dans une partie urbanisée d'une commune est d'un montant estimé supérieur à 1 900 000 € et conduit à la création de nouveaux ouvrages et/ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants. Il est par conséquent soumis à l'organisation d'une concertation préalable au titre des articles L. 103-2 et R. 103-1 2° du code de l'urbanisme. Celle-ci associe, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées et vise à :

- informer le public et lui permettre d'accéder aux informations relatives au projet permettant sa participation effective ;
- recueillir les avis, observations et propositions sur les objectifs du projet et les partis d'aménagement envisagés.

Par délibération du 3 novembre 2023, la commission permanente du conseil départemental a précisé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation relative au projet d'aménagement de la RD 767.

La délibération, jointe en annexe 1, porte sur :

- Les objectifs poursuivis par le projet
 - Améliorer le niveau de service de la RD767 et de ses carrefours ;
 - Améliorer et adapter le niveau de service des transports en commun à l'urbanisation existante et future ;
 - Aménager et améliorer les continuités cyclables et piétonnes ;
 - Sécuriser les traversées cyclables et piétonnes sur la RD767.
- La durée et les modalités de la concertation.

Elle prévoyait ainsi que :

« La concertation se déroulera pendant une période minimale de 3 mois à compter du mois de décembre 2023.

Elle associera les partenaires locaux concernés par le projet et a vocation à s'adresser aux habitants du secteur d'étude, aux associations locales et plus largement aux usagers de la RD767. Plus largement, toute personne est autorisée à y participer.

Afin d'informer le plus largement possible l'ensemble des personnes susceptibles d'être concernées par l'organisation de cette concertation (notamment des dates de réunion), une publicité annonçant l'ouverture de la concertation et ses modalités sera réalisée quinze jours avant son début

- par voie d'affichage dans les mairies de Vannes et de Saint-Avé ainsi qu'à l'emplacement du projet ;
- par le site internet du département ;
- par voie de presse. »

Différentes modalités ont été prévues afin de favoriser l'information et la participation du plus grand nombre :

- des réunions (une réunion publique, une ou plusieurs réunions spécifiques à destination uniquement des acteurs économiques, une réunion de présentation du bilan de la concertation) ;
- une exposition publique, à proximité du projet et pendant toute la durée de la concertation ;
- une communication numérique :
 - site internet dédié contenant le dossier de concertation, la plaquette de présentation, un accès à un registre dématérialisé ;
 - dossier accessible sur le site internet du département comprenant la plaquette de présentation, les dates des réunions et le lien vers le site dédié ;
- une communication papier : dossier de concertation, plaquette de présentation et registre papier disponibles en mairies de Vannes et de Saint-Avé, aux heures et jours d'ouverture du public.

À l'issue de la concertation, le département en dressera le bilan qui sera porté à la connaissance du public sur son site internet. Ce bilan sera également inclus dans le dossier d'enquête public à laquelle le projet sera soumis ultérieurement.

2.2. L'information préalable

La concertation a fait l'objet d'une annonce préalable dans le journal régional Ouest France et le journal local Le Télégramme du 28 novembre 2023.

L'information sur la concertation et la réunion publique du 15 décembre 2023, a également été relayée sur le site internet du département le 30 novembre 2023. Elle a également été publiée sur le compte Facebook du département (cf billets du 4 décembre et du 15 décembre 2023 en annexe 3 et 4). Cette information a également été relayée par la ville de Vannes sur son site internet à partir du 13 décembre 2023 (cf extrait en annexe 3).

L'avis de concertation a été affiché sur 10 panneaux en format A2, implantés au bord de la RD 767 entre le giratoire des Trois Rois et l'échangeur de Ménimur, ainsi que dans les mairies de Vannes et de Saint-Avé 2 panneaux à message modifiable sur fond jaune ont également été implantés le long de la RD 767.

Concernant la réunion publique du 15 décembre 2023 (cf annexe 3):

- une information à la presse a été réalisée le 5 décembre 2023 pour annoncer la tenue de la réunion du 15 décembre ; cette information figure en annexe 2.
- le département a également déposé un post sur le réseau social Facebook le 4 décembre pour informer de la réunion publique ;
- une information a également été mise en ligne sur le site de la Ville de Vannes ;
- des affiches ont été implantées autour de la RD767 ;
- un article a été publié le 14 décembre 2023 dans le journal Ouest France

Les acteurs économiques et les élus locaux ont été invités par courrier et mail du 13 février 2024 à participer à la réunion de présentation et d'échange du 21 février 2024 (cf liste en annexe 5).

2.3. Le dispositif de participation et d'information

La 1^{ère} phase de la **concertation s'est déroulée du mardi 12 décembre 2023** au mardi 12 mars 2024.

Une page en ligne dédiée sur le site du département du Morbihan (rd767.morbihan.fr) permettait :

- une information des dates de la concertation et des réunions publiques ;
- un lien vers le site du registre dématérialisé.

Ce site <https://www.registre-dematerialise.fr/5045/> permettait :

- la consultation de la délibération du 3 novembre 2023 et de l'avis de concertation ;
- la consultation du dossier de concertation, des **panneaux d'exposition**, de plaquette de présentation (ou dossier de presse) ;
- le **dépôt d'une contribution** sur un registre dématérialisé ;
- la consultation du diaporama et du compte rendu de la réunion publique.

Dans les mairies de Vannes et de Saint-Avé, un dossier de concertation et des registres papiers ont été mis à la disposition du public du 12 décembre 2023 au 12 mars 2024.

Une exposition de 10 panneaux a été présentée de manière concomitante dans les mairies de Vannes et Saint-Avé durant toute la période de concertation. **Un troisième jeu de l'exposition** était également présent lors de la réunion publique du 15 décembre 2023.



Figure 3 : **Présentation de l'exposition publique à l'occasion de la réunion publique du 15 décembre**
(photo Département du Morbihan)

Une réunion publique s'est tenue dans un amphithéâtre de l'Université Bretagne Sud, rue André Lwoff à

Vannes le vendredi 15 décembre à 18h.



Figure 4 : **Réunion publique du 15 décembre 2023 à l'UBS** (photo Département du Morbihan)

Une réunion dédiée aux acteurs économiques a été organisée le mercredi 21 février 2024 à 17h30 au Palais des Arts de Vannes.

La réunion publique de restitution du bilan de cette première phase de concertation s'est tenue le 12 juin 2024 à 17h30 à l'UBS, à Vannes.

3. Le déroulement de la concertation

3.1. La presse

Les articles de presse relatant la concertation publique sont listés ci-dessous et figurent en annexe 4.

Support	Date	Objet
Ouest France	14 décembre 2023	Information sur la concertation et sur la réunion publique du 15 décembre
Actu.fr	14 décembre 2023	Information sur la concertation et sur la réunion publique du 15 décembre
Ouest France	16 décembre 2023	Résumé sur la réunion publique du 15 décembre
Le Télégramme	16 décembre 2023	Résumé sur la réunion publique du 15 décembre

3.2. La participation aux réunions

- une réunion publique de lancement (15 décembre 2023) : environ 150 participants ;
- une réunion spécifique aux acteurs économiques (21 février 2024) : 9 participants ;
- une réunion publique de restitution (12 juin 2024) : environ 50 participants.

Ce sont au total environ 210 personnes qui ont participé aux trois réunions de concertation.

3.3. La consultation du site web

Un site internet dédié a été mis en ligne (rd767.morbihan.fr) et a été maintenu accessible à l'issue de la première phase de concertation et demeurera accessible jusqu'à l'issue de la 2ème phase.

Téléchargements

- 528 téléchargements de fichiers ;
- Délibération de la concertation : 384 ;
- Avis de concertation : 307 ;
- Délibération sur les modalités : 92 ;
- Dossier de concertation : 208
- Panneaux de concertation : 97 ;
- Support de présentation de la réunion publique : 85.

Nombre de visites sur le site :

- 4 156 visites sur le site dédié, avec plus de 100 visites journalières le 16 décembre 2023, les 6, 7, 12 et 29 février 2024, le 1er mars 2024 ;
- 662 visites avec téléchargement d'au moins 1 fichier.

Contributions

- 74 contributions déposées sur le site web ou en mairie mais correspondant à 70 contributions distinctes ;
- 14 contributions lors de la réunion publique ;
- 7 contributions lors de la réunion avec les acteurs économiques ;
- aucune contribution sur les registres papiers en mairies de Vannes et Saint-Avé
→ soit 91 contributions distinctes au total

Il faut noter qu'il n'a pas été possible de relier les contributions exposées en réunions de concertation et celles déposées sur le site web ; il existe potentiellement des doublons.

Typologie des contributeurs

Le type de contributeurs a été déduit du contenu des contributions car il est rarement explicite :

- 45 habitants ;
- 14 usagers ;
- 3 entreprises (dont l'hypermarché U de la commune de Saint-Avé) ;
- 1 acteur de la santé (hôpital Océane) ;
- 2 acteurs scolaires (collège Saint-Exupéry et lycée Charles de Gaulle) ;
- 2 élus (mairie de Saint-Avé et adjoint à Vannes) ;
- 4 associations :
 - la Vélo motive - à vélo dans le Pays de Vannes (avec 2 contributions identiques déposées par 2 membres) ; Fondée en 2007 par et pour les usagers de la bicyclette, l'association Vélo motive a pour objet de promouvoir sous toutes ses formes l'utilisation de la bicyclette comme moyen de déplacement à part entière, y compris en combinaison avec d'autres modes de transport ;
 - l'association syndicale libre du Foso ; Association Syndicale Libre des Copropriétaires du Lotissement du Foso ;
 - l'association syndicale libre du Dolmen ;
 - les Shifters – groupe locale de Vannes ; Les Shifters est une association loi 1901, créée en 2014 pour apporter un soutien bénévole au centre de réflexion The Shift Project qui œuvre à la décarbonation de l'économie. Initialement conçu comme une structure permettant d'accueillir toute personne souhaitant aider le Shift par un travail de recherche, de relais ou de soutien, les Shifters réalisent de plus en plus de travaux indépendants mais toujours avec un objectif : contribuer efficacement à la sortie des énergies fossiles à l'échelle française et européenne ;
- l'instance de démocratie participative : le conseil de développement du Pays de Vannes. Le Conseil de développement du Pays de Vannes est devenu celui de chacune des trois intercommunalités du territoire (Arc Sud Bretagne, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération et Questembert Communauté). Force de proposition, il s'efforce d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales. Il s'organise en groupes de travail thématiques, rend des avis

et fait des propositions, sur saisine des élus ou en autosaisine. Son rôle est consultatif, les décisions finales revenant aux élus ;

- 16 contributeurs non définis.

4. La synthèse thématique des observations et propositions formulées par le public

Les tableaux récapitulatifs des contributions déposées sur le site web ou en mairies et anonymisés figurent en annexe 5. Le tableau des contributions formulées lors des réunions du 15 décembre 2023 et du 21 février 2024 sont également reportés en annexe 5.

Le présent chapitre propose d'un part d'identifier les principales thématiques abordées dans les contributions. D'autres part, les remarques et questions sont présentées plus en détail ; elles feront l'objet de réponses de la part du département au chapitre 5.

4.1. Les thématiques abordées

La liste ci-dessous présente les grandes thématiques abordées dans les contributions, une contribution pouvant comporter plusieurs thématiques. Le nombre de contributions évoquant chaque thématique est précisé.

Grandes thématiques abordées	Nombre de contributions / 91
Déplacements routiers	56
Déplacements alternatifs	37
Nuisances sonores	11
Desserte locale	7
Phasage des travaux	4
Alternatives à l'aménagement de la RD767	4
Pollution de l'air / émission GES	3
Insertion paysagère	2
Consommation d'énergie	1
Incidences sur l'activité	1
Incidences foncières	1
Coût	1

Les principales thématiques évoquées dans les contributions portent en premier lieu sur les déplacements routiers. Le chapitre suivant détaille les problématiques associées à cette thématique.

L'alternative à la voiture et donc à la réalisation du projet d'aménagement constitue la seconde remarque et concerne plus particulièrement les transports en commun (TC) sur l'axe et les modes doux. Les demandes ou propositions détaillées figurent dans le chapitre suivant.

Les nuisances sonores concernent 11 contributions et celles relatives à la pollution atmosphériques 3 contributions ; ces thématiques restent secondaires par rapport à la problématique des déplacements.

4.2. Les observations et propositions formulées

Le présent chapitre présente de façon plus détaillée les observations et propositions formulées dans les contributions, en opérant un regroupement plus fin de ces remarques afin de proposer dans le chapitre 5 des éléments de réponse.

Le projet

1. Le partage du constat / la nécessité d'intervenir

Nombre de contributions : 19

2. Pourquoi ne présente-t-on pas des études de contournement plus au nord/barreaux alternatifs?

Nombre de contributions : 4

3. Réduire la vitesse sur RD 767 à 50 km/h, pour réduire les émissions de GES

Nombre de contributions : 2

4. Projet qui doit être pensé en boulevard urbain (déplacements alternatifs, entrée de ville, vitesse limitée, etc.) et pas en termes d'augmentation de capacité, qui va conduire à une augmentation du trafic, TC et cycles doivent être la base du projet

Nombre de contribution : 1

5. Proposition d'un aménagement avec carrefours à feux (synchronisation alternée suivant les horaires), une voie dans chaque sens, pistes cyclables, et une voie réservée pour les bus (changement de sens de circulation le matin et le soir) et véhicules prioritaires

Nombre de contributions : 3

6. Demande d'une analyse comparative des variantes du point de vue des nuisances sonores et de pollution de l'air

Nombre de contribution : 1

7. Projet qui va engendrer une augmentation des trafics et de la congestion a. Avec une augmentation des nuisances associées

Nombre de contributions : 3

8. Prendre en compte les quartiers alentours dans l'étude

Nombre de contribution : 1

9. Le document de consultation fait référence au PCAET de GMVA, ce document est en cours de révision. GMVA ayant opté pour la possibilité du SCoT valant PCAET (un SCoT-AEC), il nous paraît judicieux d'attendre la publication de ce document pour que ce projet et le nouveau SCoT-AEC soient en conformité.

Cette contribution évoque également la nécessité de réduire la circulation routière pour répondre **aux objectifs de réduction des émissions de GES à l'échelle de GMVA. Elle** évoque aussi la problématique de la remarque 5 (carrefours à feux, piste cyclable double sens et voie TC).

Nombre de contributions : 2

Les scénarios

10. Favorable au scénario B

- a. avec un échangeur à lunettes pour Trois Rois avec dispositifs à feux pour les circulations douces
- b. plutôt que A qui va engendrer plus de congestions
- c. avec des ouvrages dénivelés à gabarit réduit
- d. **réserve sur l'échange** « cacahouète »
- e. avec la RD767 en déblai

Nombre de contributions : 13

11. Défavorable aux carrefours à feux

Nombre de contributions : 3

12. Réaliser une sortie depuis RN165 vers l'hôpital, la gare et le centre-ville dans le secteur du Bilair

Nombre de contributions : 3

13. Réaliser le parking relais au Poteau avec navette jusqu'aux Trois Rois

Nombre de contribution : 1

14. Permettre un accès direct de la RD767 vers le pôle de Ténéio et soulager l'accès à Kerbiquette

Nombre de contributions : 4

15. Crainte que les problèmes de circulation s'accroissent rue de Dolmen/secteur des Trois Rois

- a. Demande d'une sortie vers le sud sud-est (directement sur bretelle?)
- b. En lien avec la création du parking relais au sud-ouest des Trois Rois

Nombre de contributions : 5

16. Ne pas fermer la rue E. DELACROIX en raison des impacts sur P. CEZANNE et du risque d'enclavement de Ménimur

Nombre de contributions : 17

17. Difficultés pour traverser le carrefour des Trois Rois pour les piétons et les voitures

Nombre de contribution : 1

L'échangeur de Ménimur

18. Intervenir sur l'échangeur de Ménimur

- a. Créer une liaison directe RN165/RD767 pour éviter giratoire Pompidou
- b. Fluidifier les entrées/sorties sur RN165 avec une dénivellation des mouvements (ouvrages d'art supplémentaires)
- c. **Réaménager plus globalement l'échangeur de Ménimur, notamment avec un giratoire au sud et de manière à éviter le giratoire Pompidou (pour le sens Lorient vers Pontivy)**
- d. **Régler le problème du giratoire de Pompidou / Risque d'aggravation sur le giratoire Pompidou**
- e. **Avec l'option 3/giratoire au nord/supprimer les feux actuels**
- f. Élargir le pont de la RN165 pour allonger une bretelle

Nombre de contributions : 10

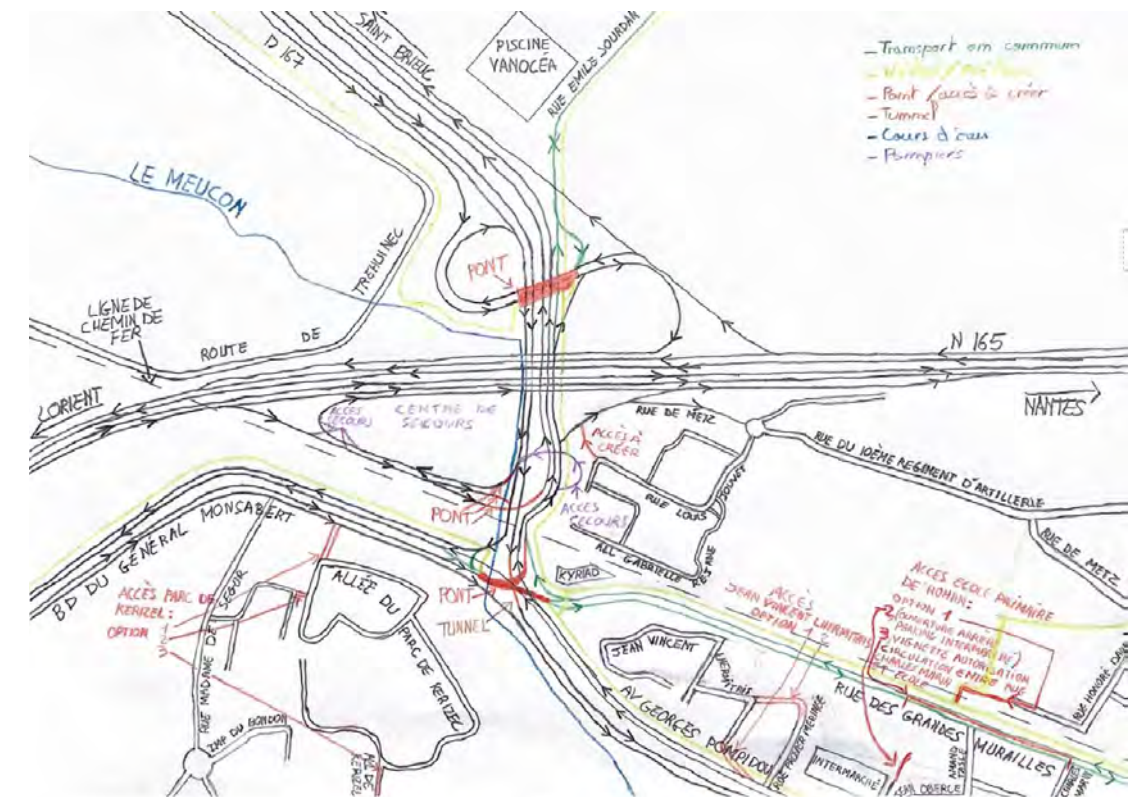


Figure 5 : Proposition d'aménagement de l'échangeur de Ménimur – Contribution n°68

19. Accessibilité des habitants à l'est de l'échangeur de Ménimur pour accéder au centre-ville.
Intéressés par la réalisation d'un giratoire au nord de Ménimur

Nombre de contribution : 1

20. Réaliser un tunnel entre les Trois Rois et la RN165 pour le transit et conserver la voie en surface pour l'accès aux quartiers

Nombre de contribution : 1

21. Conserver la sortie sur RD767 vers centre-ville depuis la route de Tréhuinec (au droit du parking), sans avoir à réemprunter le giratoire de Kerniol

Nombre de contribution : 1

22. Demande de maintien du raccordement de la rue Bernard à la RD767

Nombre de contribution : 1

23. Quel aménagement possible de la rue Audic pour éviter la RD767 ?

Nombre de contribution : 1

24. Incidences foncières sur le lycée ?

Nombre de contribution : 1

Les déplacements alternatifs

25. Aller au-delà de la problématique routière et envisager des alternatives à la voiture particulière notamment pour se rendre au travail
- Action sur le coût des TC
 - Créer un bureau du temps pour modifier les horaires de travail

Nombre de contributions : 5

Les transports en commun

26. Proposer massivement des TC, notamment en entrée de ville avec plus de fréquence aux heures de pointe, pour les usagers venant du nord
- Aménager la ligne 1
 - Avoir une liaison TC plus directe entre le Ténéio et la gare

Nombre de contributions : 5

27. Les transports alternatifs ne répondent pas au besoin de déplacement de la couronne vannetaise

Nombre de contribution : 1

28. Intégrer les TC dans les aménagements

- Avec une voie réservée TC pour rejoindre le centre-ville
- En lien avec un parking relais en entrée de ville
- Voie réservée TC et co-voiturage

Nombre de contributions : 5

Les aménagements cyclables

29. Prévoir des aménagements cyclables

- Le long de la RD767
- Suffisamment large notamment pour les vélos cargos
- Réaliser un aménagement cyclable pour la desserte des écoles qui permettra de réduire le trafic
- Est-ouest notamment aux Trois Rois
- Sur les giratoires
- Avant l'aménagement de la RD767**

Nombre de contributions : 12

30. Déniveler les traversées pour les piétons et cycles vers Kermesquel

Nombre de contributions : 5

31. Prévoir un véritable aménagement cyclable entre la gare et les Trois Rois
- et aménager une vraie piste cyclable sous le pont de chemin de fer
 - Intervenir sur 4 août 1944 pour les piétons et les cycles

Nombre de contributions : 2

Les nuisances sonores

32. Intégrer les secteurs bâtis au nord des Trois Rois (Est Kerbiquette à Vannes et Kerlis à Saint-Avé) pour l'étude des incidences acoustiques liées à l'augmentation du trafic

Nombre de contribution : 1

33. Demande de mesures pour limiter le bruit,

- notamment avec la création d'un parking relais aux Trois Rois
- avec RD767 en déblai sur toute la longueur dans le scénario B
- avec des murs anti-bruit (**le long de l'allée des Tourterelles**, entre E. DELACROIX et Kerniol) si possible végétalisés

Nombre de contributions : 10

La phase travaux

34. Présenter à nouveau en concertation le phasage des travaux qui va apporter de lourdes perturbations
 - a. Réaliser les travaux de nuit et éviter une circulation alternée
 - b. Incidences de la phase de travaux, notamment sur les activités économiques

Nombre de contributions : 3

Questions diverses

35. Revoir stationnement/circulation sur l'avenue Paul Cézanne en lien avec l'école Françoise d'Amboise

Nombre de contribution : 1

36. Proposition d'enterrer la ligne HT le long de RD767

Nombre de contribution : 1

5. Les réponses synthétiques du département

5.1. Quelques rappels du dossier de concertation

Les grandes thématiques exprimées étaient déjà abordées dans le dossier de concertation, elles sont développées dans le chapitre suivant « les enseignements de la concertation ».

Remarques les plus fréquentes	Rappel d'éléments déjà présentés en concertation
Le partage du constat, la nécessité d'intervenir	-> Opportunité d'un aménagement confirmée
Envisager des alternatives à la voiture particulière	Différentes hypothèses prises en compte -> baisse globale de la part de la voiture dans les déplacements à l'échelle urbaine de Vannes
Développer les transports en commun et les intégrer dans les aménagements	C'est un objectif du projet Report de trafic sur RD767 et amélioration de la vitesse de la ligne 1

5.2. De nouveaux éléments d'études

Des études complémentaires ont été menées depuis le 12 mars 2024. La restitution de cette première phase de concertation lors de la réunion publique du 12 juin 2024 a également permis de présenter les résultats de ces études complémentaires. Ces études sont détaillées dans un dossier de concertation complémentaire.

Remarques les plus fréquentes	Nouveaux éléments d'étude présentés
Ne pas fermer la rue E. Delacroix	La rue est maintenue dans tous les nouveaux scénarios
Aucun avis favorable au scénario A	Le scénario A est écarté,
Plusieurs avis favorables au scénario B	Le scénario B a été amélioré avec 3 scénarios complémentaires présentés ci-après
Prévoir des aménagements cyclables	L'amélioration des continuités cyclables est un des objectifs du projet, une option est privilégiée, elle est présentée ci-après
Intervenir sur l'échangeur de Ménimur	Une nouvelle configuration a été modélisée
Crainte de l'aggravation des problèmes de circulation sur les voiries communales	3 déclinaisons du scénario B ont été modélisées pour améliorer les sorties depuis ces voiries

5.3. Les études à venir

Certaines remarques formulées nécessitent des études plus détaillées pour apporter une réponse.

Remarques les plus fréquentes	Etudes à venir
Prévoir des dispositifs anti-bruit	Les études à venir permettront de dimensionner les dispositifs
Développer les transports en commun et les intégrer dans les aménagements	Les mesures pour développer les transports en commun à l'échelle de GMVA restent à définir
La phase Travaux	Les études à venir sur scénario retenu intégreront le phasage chantier.

Concernant les nuisances sonores, une étude spécifique sera réalisée pour estimer les incidences acoustiques du projet.

Cette estimation se base en premier lieu sur la mesure des niveaux sonores actuels en façade des locaux situés en bordure de la RD 767 ; la mesure s'effectue en parallèle d'une campagne de comptage des véhicules sur la RD 767. Ces mesures pourraient être réalisées à l'automne 2024.

Une modélisation acoustique est alors calée en situation actuelle avec ces mesures, l'altimétrie du terrain y compris celle de la route actuelle et du trafic actuel.

L'étude géométrique du projet doit également être suffisamment avancée pour définir l'altimétrie du projet.

Une modélisation de la contribution sonore du trafic de la RD 767 à terme (2047) est estimée à partir des trafics futurs (2047) et de la géométrie future de la voie (y compris son profil altimétrique).

L'analyse des résultats se fera en lien avec la réglementation pour définir les protections nécessaires.



5.4. Questions diverses

- Revoir le stationnement/circulation sur l'avenue Paul Cézanne en lien avec l'école Françoise d'Amboise

Le stationnement des rues communales n'est pas intégré à l'étude de la RD 767 par le département. Mais les comités techniques qui réunissent GMVA et la ville de Vannes permettent notamment de coordonner les aménagements des différents gestionnaires et maîtres d'ouvrages.

- **Proposition d'enterrer la ligne HT le long de RD 767**

Une ligne électrique aérienne longe la RD 767 à l'est entre les carrefours des Trois Rois et de Kerniol.

Le département n'envisage pas habituellement l'enfouissement des réseaux aériens ;

d'autant que les pylônes de la ligne électrique aérienne sont situés sur des parcelles privées, hors de l'emprise du département. Le cas échéant et à ce stade des études, ces pylônes ne contraignent pas l'aménagement de la RD767 à 2x2 voies, avec ou sans réalisation d'une piste cyclable.

6. Les enseignements de la concertation

6.1. L'opportunité confirmée, même avec le développement des alternatives à la voiture

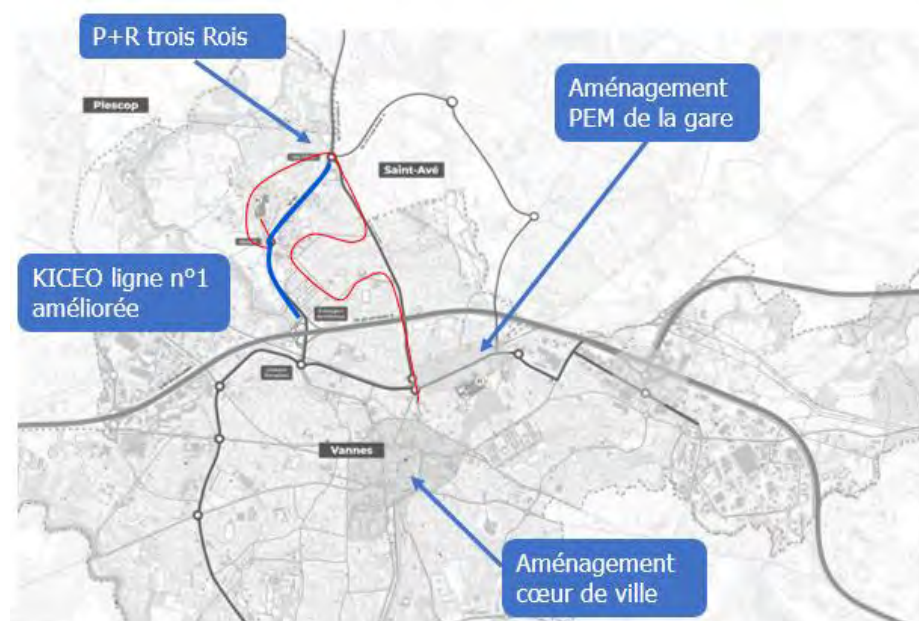
Les contributions formulées au cours de la concertation ont majoritairement exprimé la nécessité d'une intervention sur l'entrée nord de Vannes, au regard des niveaux de trafic, des congestions aux heures de pointe mais également des nuisances associées et des problématiques de circulations douces.

Le public s'est ainsi exprimé sur les diverses possibilités d'aménagement permettant de résoudre les problématiques actuelles confirmant que la situation actuelle ne pouvait se maintenir.

Quelques contributions contestent le parti d'aménagement retenu en suggérant que l'augmentation de la capacité du réseau routier n'est pas nécessaire et que l'évolution des modes de déplacements vers des déplacements alternatifs à la voiture devrait suffire. A noter que la thématique des déplacements alternatifs à la voiture est le 2ème thème le plus abordé lors de cette première phase de concertation.

Cette attente du public quant à l'évolution des déplacements vers une mobilité douce est bien prise en compte dans l'estimation des trafics futurs puisque celle-ci a été réalisée par le département en intégrant des hypothèses ambitieuses sur le territoire :

- une amélioration de la fréquence de la ligne 1 à 7 minutes en 2027 au lieu de 10 minutes actuellement ;
- la réalisation par GMVA d'un parking relais ;
- la réalisation de plusieurs modifications de voiries : pôle d'échange multimodal, programme cœur de ville de Vannes et aménagement de l'échangeur du Liziec



* Ces hypothèses sont présentées plus en détail dans le dossier de concertation en page 22 et 23 chapitre 4. La situation sans le projet ou « scénario de référence »

Les hypothèses pour le parking relais sont bien des hypothèses de modélisation rappelées dans le tableau

ci-dessous, elles sont à distinguer du programme que pourra retenir GMVA pour ce parking.

Parking relais	Hypothèse ambitieuse prise par le CD56 vers une neutralité carbone	Vision plus réaliste de GMVA (mais programme non arrêté)
2027	200 places Occupation 100%	Horizon non précisé 200 places avec possibilité d'une extension Occupation 40%
2047	1 000 places Occupation 70% (Sc Ref) à 90% (Sc Projets)	

Malgré ces hypothèses ambitieuses de développement d'alternatives à la voiture, l'étude a montré que la situation sans le projet s'aggravait.

Un aménagement de la RD 767 est nécessaire.

6.2. Alternatives à l'aménagement de la RD 767 écartées

Le projet de contournement nord et le prolongement de la RD 135 bis

Le contournement nord de Vannes par le réseau routier national a été abandonné par l'Etat en 2011. Dans le cadre d'une étude menée en 2014, une autre alternative consistant en le prolongement de la RD135bis jusqu'au giratoire de Kerluhern avait été étudiée en 2014 dans le cadre de l'étude du réseau routier structurant de l'aire urbaine vannetaise évoquée au 1.2 du présent bilan. Cette alternative n'a cependant pas été retenue. Ces différents scénarios ont donc été écartés préalablement à l'étude de l'aménagement de la RD 767.

Réaliser une sortie depuis RN 165 vers l'hôpital, la gare et le centre-ville dans le secteur du Bilair

Cette proposition se situe en dehors du périmètre d'étude de la RD767 et en dehors du réseau routier départemental (elle concerne le réseau routier communal de desserte locale de Vannes). Cette proposition avait été modélisée par l'étude de circulation de l'aire vannetaise de 2014, mais n'avait pas été retenue.

6.3. Propositions d'aménagement de la RD 767

écartées

Aménager la RD 767 en boulevard urbain, à 50 km/h

L'hypothèse d'un aménagement en boulevard urbain dont la vitesse est limitée à 50 km/h a été analysée par le département. Cette famille de voirie urbaine supposerait une intégration au périmètre de l'agglomération (au sens du code de la route) et une fonction principale de desserte interne à l'aire urbaine.

Si ce type de voie permet de participer à la réduction des émissions de GES, de contribuer à l'amélioration de l'offre en transport public, de conforter les mobilités alternatives à la voiture solo, il ne permet pas d'améliorer le niveau de service de la voie principale, et n'est donc pas cohérent avec la fonction de transit de l'axe Vannes-Pontivy, axe structurant à l'échelle du département et de la région Bretagne.

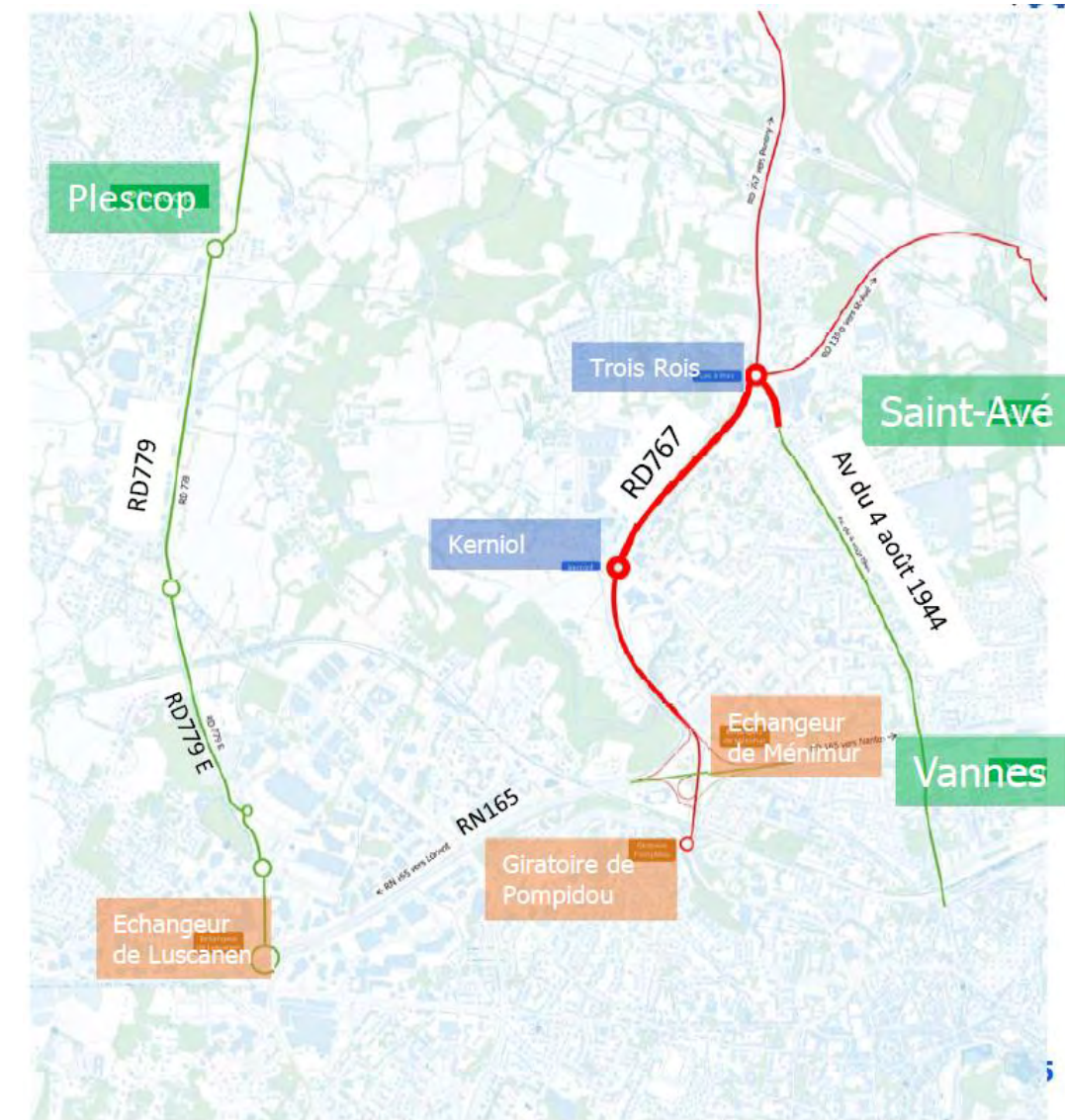
Le choix « **Voie Structurante d'Agglomération** » de type artère urbaine à 70 km/h permet plusieurs configurations y compris des chaussées séparées, avec échangeurs plans ou dénivelés et l'affirmation d'un caractère urbain et une attention aux déplacements multimodaux tout en privilégiant un haut niveau de service. Ce type de voie est donc compatible avec les objectifs d'aménagement de la RD767.

Voie réservée aux transports en commun

Plusieurs contributions ont évoqué la possibilité de réserver les voies de droite de la RD767 au covoiturage et à une nouvelle ligne de bus de type navette en lien avec le parking relais prévu aux Trois Rois voire à un parking relais qui serait positionné plus au Nord au niveau de l'échangeur du Poteau.

Avec ou sans le projet, les modes de déplacements alternatifs à la voiture vont se développer.

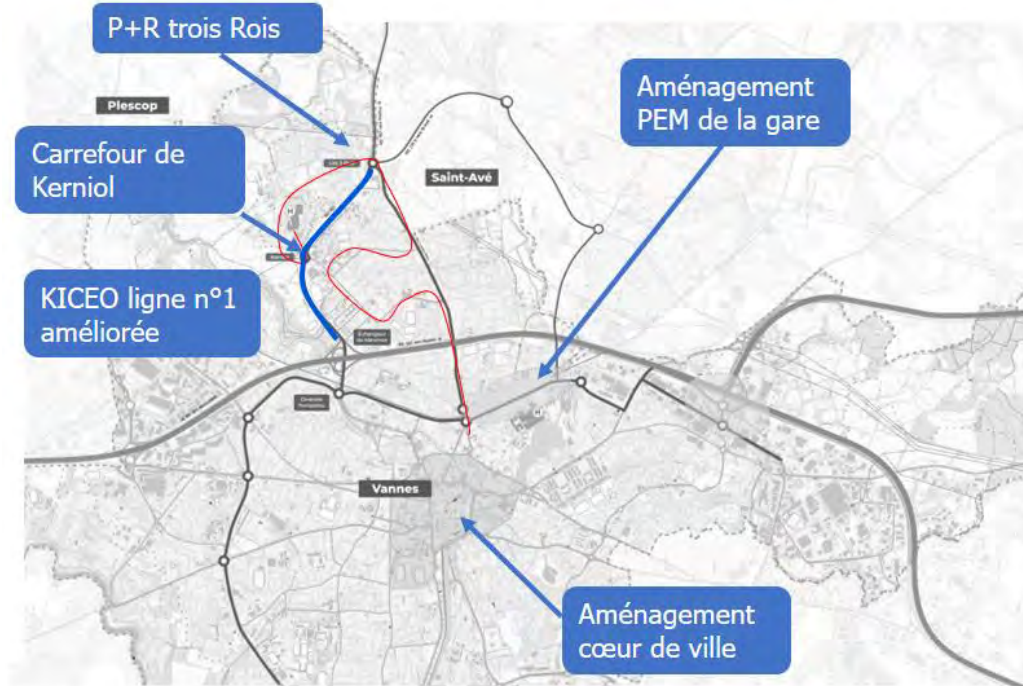
Avec le projet, l'étude a montré que le trafic de la RD767 allait augmenter du fait du report de trafic depuis notamment l'avenue du 4 août 1944 (cf pages 32 et 37 du dossier de concertation).



Report de trafic sur la RD767 - Extrait présentation de la réunion publique du 15 décembre 2023

Cet abaissement de trafic sur l'avenue du 4 août 1944 ainsi que la prise en compte des transports en commun dans les carrefours de la RD 767, vont permettre d'améliorer le fonctionnement de la ligne 1 par rapport à la situation sans le projet.

La ligne de bus n°1 sera donc confortée sur son itinéraire actuel au travers des quartiers d'habitations.



Itinéraire de la ligne n°1 en rouge

Ainsi la nécessité d'une voie réservée aux transports en commun sur la RD767 apparaît peu pertinente.

Nouvel accès direct de la RD767 vers le pôle de Ténénio

L'accessibilité du pôle de Santé de Ténénio est un enjeu important du projet. L'analyse des temps de parcours a montré que le scénario B améliore l'accès en entrée du pôle. En sortie du pôle depuis la rue Audic, des difficultés persistent.

Si la création d'une nouvelle sortie du pôle de Ténénio a été envisagée entre le giratoire des Trois Rois et le carrefour de Kerniol, celle-ci n'est pas possible et ce pour deux raisons :

- elle nécessiterait une voie d'insertion sur la RD 767 qui ne s'avère pas compatible avec la bretelle de sortie vers le carrefour de Kerniol en dénivelé (qui constitue le parti d'aménagement retenu) ;
- la distance actuelle assez importante entre les carrefours Trois Rois et Kerniol est une caractéristique recherchée et recommandée pour une artère urbaine à 70km/h.

A noter que, même si la création d'une nouvelle sortie était possible techniquement, elle orienterait l'aménagement vers un boulevard urbain, type d'aménagement qui a été écarté au préalable.

Les compléments d'études, présentés lors de la réunion publique du 12 juin 2024, ont permis de démontrer qu'une nouvelle sortie n'est pas nécessaire puisque les scénarios envisagés permettent d'améliorer très significativement la capacité en sortie du pôle de Ténénio.

Réaménagement de l'échangeur de Ménimur :

10 contributions expriment la nécessité d'intervenir sur l'échangeur de Ménimur.

La contribution n°68 s'est appliquée à présenter un réaménagement complet et complexe de l'échangeur avec une dénivellation de tous les échanges.

Une dénivellation de la RD 767 sur Ménimur nord est sans doute possible, mais :

- La géométrie resterait très contrainte
- Il ne s'agirait plus d'un aménagement *a minima* (d'un point de vue technique, financier et en terme de domanialité publique (Etat))
- Il nécessiterait bien une revue complète de l'échangeur

L'étude a montré que le maintien de la configuration actuelle de l'échangeur n'était pas acceptable avec l'aménagement de la RD 767. Le département a donc recherché des solutions simples à mettre en œuvre, compatibles avec l'aménagement de la RD 767.

3 options avaient été envisagées par le département dans le dossier de concertation, dont une s'avère satisfaisante. Elle est intégrée aux nouveaux scénarios modélisés.

L'aménagement de la RD 767 ne nécessite pas une reprise complète de l'échangeur de Ménimur entre la RN 165 et la RD 767.

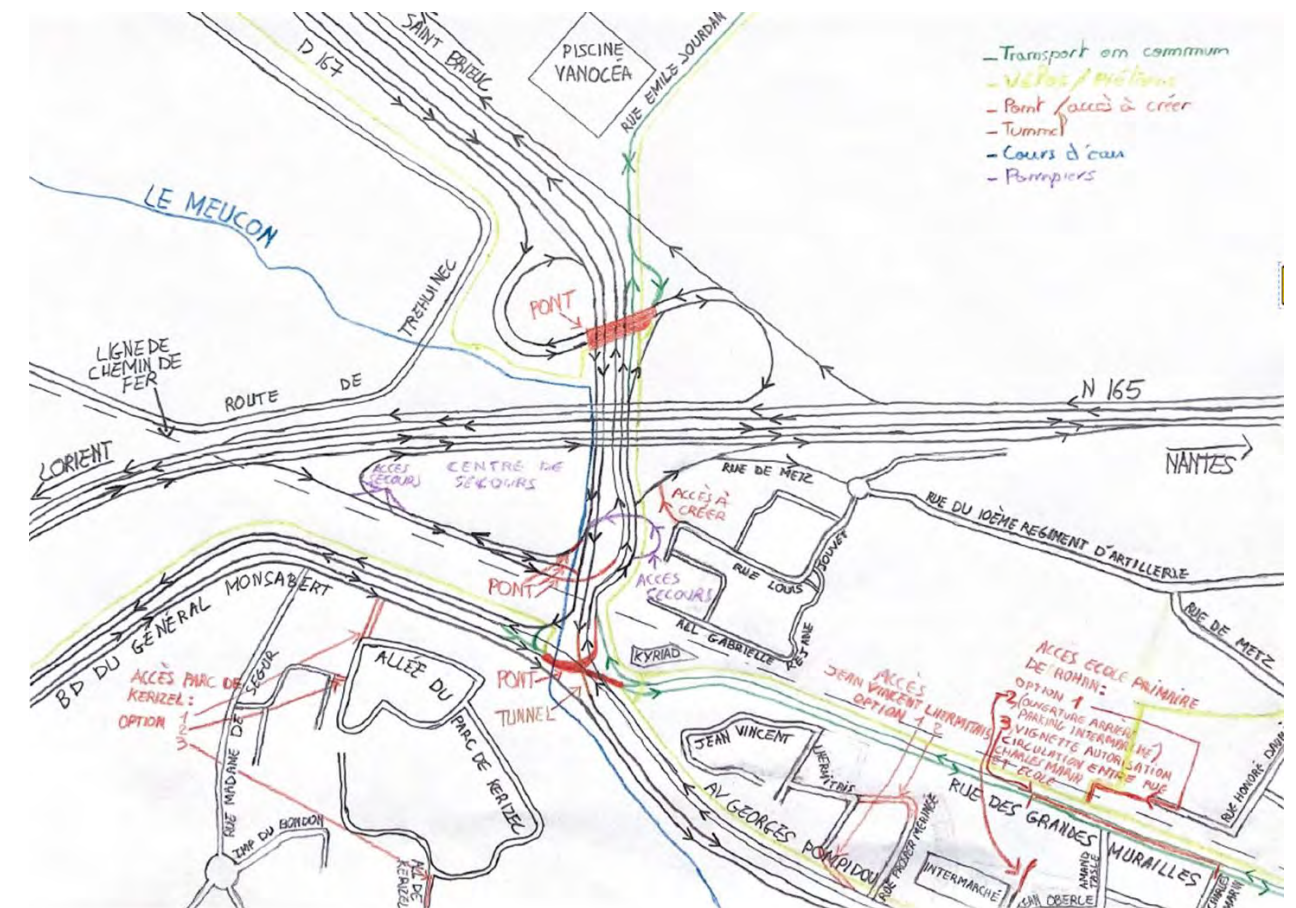


Figure 6 : Proposition d'aménagement de l'échangeur de Ménimur – Contribution n°68

Maintien de l'accès actuel depuis la route de Tréhuinec :

Un accès est situé entre le giratoire de Kerniol et le carrefour à feux de la rue Eugène Delacroix permettant aux riverains de la route de Tréhuinec de s'insérer sur la RD767 en direction de Vannes sans avoir à aller jusqu'au giratoire de Kerniol.



Le maintien de cet accès isolé **n'est pas souhaitable** car peu lisible et dangereux compte tenu de l'augmentation du trafic sur la RD 767. De plus l'élargissement de la RD 767 et la proximité des voies actuelles rendent techniquement difficile le maintien de cet accès.

D'une manière générale, en réponse aux derniers points, le parti d'aménagement de la RD 767 conforte le statut actuel d'artère urbaine de la RD 767 avec des carrefours assez espacés. L'aménagement de la RD 767 privilégie un dimensionnement ambitieux des deux carrefours principaux existants (Trois Rois et Kerniol). La dénivellation de la RD 767 ne permettra pas l'ajout d'accès supplémentaire.

6.4. L'abandon du scénario A places à feux

Le scénario A ne répondait déjà que faiblement à l'objectif d'amélioration du niveau de service de la RD767, à la différence du scénario B. Les questionnements du public quant aux difficultés d'accès sur les voies communales rue du Dolmen, rue Audic, route de Bernard et avenue Paul Cézanne, et les derniers échanges avec les partenaires concernant l'impact du projet sur la ligne 1 à Kerniol, ont permis d'établir que le scénario A ne répondait que très partiellement aux autres objectifs du projet.

Ces analyses conduisent donc à actualiser le scénario A dans le tableau de comparaison présenté en pages 41 et 42 du dossier de concertation de décembre 2023 :

Proposition de scénarios	Scénario A – analyse initiale (p41-42 du dossier de concertation de décembre 2023)	Scénario A – analyse actualisée (Bilan de la première phase de concertation)
<i>Objectifs opérationnels partagés avec les partenaires</i>		
Améliorer le niveau de service de la RD767		Analyse inchangée
Améliorer les carrefours de RD767 pour les échanges et les dessertes locales	Les remontées de files sont améliorées aux Trois Rois par rapport au scénario de référence, l'amélioration reste cependant mesurée sur la RD135bis par rapport à l'existant. Aggravation des difficultés à Kerniol sur les voies secondaires, notamment sur l'avenue Paul Cézanne, où le trafic augmente du fait de l'attractivité de la RD767 élargie. Aggravation de la situation sur l'échangeur de Ménimur et notamment au giratoire Pompidou.	Les remontées de files sont améliorées aux Trois Rois par rapport au scénario de référence, l'amélioration reste cependant mesurée sur la RD135bis par rapport à l'existant. Aggravation des difficultés à Kerniol sur les rues du d. Joseph Audic et l'avenue Paul Cézanne, sans amélioration possible. Aggravation de la situation sur l'échangeur de Ménimur et notamment au giratoire Pompidou.
Améliorer et adapter le niveau de service des Transports en Commun	Avec une gestion à feux, possibilité de prioriser la ligne 1 en traversée de la place à feux aux Trois Rois Le parking relais au Trois Rois est plus attractif et améliore le report modal vers la ligne 1. Allègement de trafic sur l'avenue du 4 août 1944 permettant d'envisager des aménagements pour améliorer la vitesse de la ligne 1. La voie bus sur le boulevard Monsabert devrait être arrêtée en amont du giratoire pour préserver la capacité de ce dernier. Sans aménagement de l'échangeur de Ménimur, le temps de parcours de la ligne 5 reste dégradé.	Avec une gestion à feux, possibilité de prioriser la ligne 1 en traversée de la place à feux aux Trois Rois Le parking relais au Trois Rois est plus attractif et améliore le report modal vers la ligne 1. Allègement de trafic sur l'avenue du 4 août 1944 permettant d'envisager des aménagements pour améliorer la vitesse de la ligne 1. Au carrefour de Kerniol, la ligne 1 est impactée par l'aggravation des conditions de circulation sur la rue du D. Joseph Audic et la route de Bernard. La voie bus sur le boulevard Monsabert devrait être arrêtée en amont du giratoire pour préserver la capacité de ce dernier. Sans aménagement de l'échangeur de Ménimur, le temps de parcours de la ligne 5 reste dégradé.
Améliorer les continuités cyclables et piétonnes dans le périmètre de RD767		Analyse inchangée

Le scénario A ne répondait que faiblement à l'objectif d'améliorer les carrefours de la RD767 pour les échanges et les dessertes locales. L'analyse plus détaillée des difficultés de circulations sur les voies communales à Kerniol, conduit à considérer désormais que le scénario A ne répond pas à cet objectif.

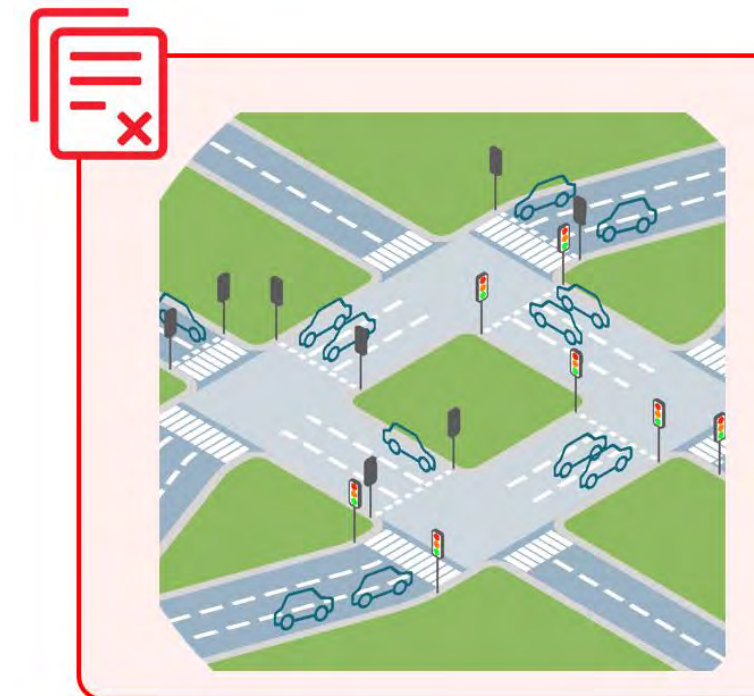
Le scénario A ne répond que faiblement à l'objectif d'amélioration du niveau de service de la RD 767.

Le scénario A répondait que partiellement à l'objectif d'améliorer et d'adapter le niveau de service des transports en commun. L'analyse plus détaillée des difficultés de circulations sur les voies communales à Kerniol, et en particulier l'impact sur la ligne 1, conduit à considérer désormais que le scénario A ne répond que faiblement à cet objectif.

Aucune amélioration n'a pu être envisagée sur ce scénario A pour faire en sorte qu'il réponde aux objectifs précités.

Légende
Répond complètement à l'objectif
Répond partiellement à l'objectif
Répond faiblement à l'objectif
Ne répond pas du tout à l'objectif

Compte tenu de la faible réponse aux objectifs et l'absence d'amélioration possible du scénario A, le comité de pilotage a acté son abandon pour la suite des études.



6.5. Le scénario B Carrefours dénivelés à approfondir

Les questionnements du public quant aux difficultés d'accès à la RD767 depuis les voies communales rue du Dolmen, rue Audic, route de Bernard et avenue Paul Cézanne, et les derniers échanges avec les partenaires concernant l'impact du projet sur la ligne 1 à Kerniol, ont conduit le département à abandonner le scénario A qui ne pouvait pas être amélioré et à approfondir le scénario B. Ces analyses conduisent à actualiser le scénario B dans le tableau de comparaison présenté en page 41 et 42 du dossier de concertation de décembre 2023 :

Proposition de scénarios	Scénario B – analyse initiale (p41-42 du dossier de concertation de décembre 2023)	Scénario B – analyse actualisée (Bilan de la première phase de concertation)
<i>Objectifs opérationnels partagés avec les partenaires</i>		
Améliorer le niveau de service de la RD767		Analyse inchangée
Améliorer les carrefours de RD767 pour les échanges et les dessertes locales	Amélioration globale des échanges sur les carrefours par rapport au scénario de référence sauf à Kerniol le soir (congestions sur les rues Audic/Bernard et Paul Cézanne, notamment en raison de la fermeture de la rue Eugène Delacroix).	Amélioration globale des échanges sur les carrefours par rapport au scénario de référence sauf à Kerniol le soir (congestions sur les rues Audic/Bernard et Paul Cézanne, notamment en raison de la fermeture de la rue Eugène Delacroix). La fluidification de la RD767 permet de compenser ces difficultés sur les voies communales, les temps de parcours des usagers de la RD767 sont donc bien améliorés. Cependant, la gestion des tourne à gauche a soulevé des interrogations par le futur gestionnaire de voirie (ville de Vannes), demandant que le phasage et la géométrie des carrefours de Kerniol soient revus.
Améliorer et adapter le niveau de service des Transports en Commun	<p>La fluidité du giratoire permet d'améliorer les temps de parcours de la ligne n°1 par rapport au scénario de référence voire par rapport au scénario A.</p> <p>Le parking relais au Trois Rois est plus attractif et améliore le report modal vers la ligne 1.</p> <p>Allègement de trafic sur l'avenue du 4 août 1944 permettant d'envisager des aménagements pour améliorer la vitesse de la ligne 1.</p> <p>La voie bus sur le boulevard Monsabert devrait être arrêtée en amont du giratoire pour préserver la capacité de ce dernier.</p>	<p>La fluidité du giratoire permet d'améliorer les temps de parcours de la ligne n°1 par rapport au scénario de référence voire par rapport au scénario A.</p> <p>Le parking relais au Trois Rois est plus attractif et améliore le report modal vers la ligne 1.</p> <p>Allègement de trafic sur l'avenue du 4 août 1944 permettant d'envisager des aménagements pour améliorer la vitesse de la ligne 1.</p> <p>A kerniol, la ligne 1 est impactée par l'aggravation des conditions de circulation sur la rue du D. Joseph Audic et la route de Bernard</p> <p>La voie bus sur le boulevard Monsabert devrait être arrêtée en amont du giratoire pour préserver la capacité de ce dernier.</p>
Améliorer les continuités cyclables et piétonnes dans le périmètre de RD767		Analyse inchangée

Le scénario B répondait faiblement à l'objectif d'améliorer les carrefours de la RD767, l'analyse plus approfondie du phasage et de la géométrie avec la ville de Vannes a conduit à demander une amélioration de ce scénario qui ne répond plus à cet objectif.

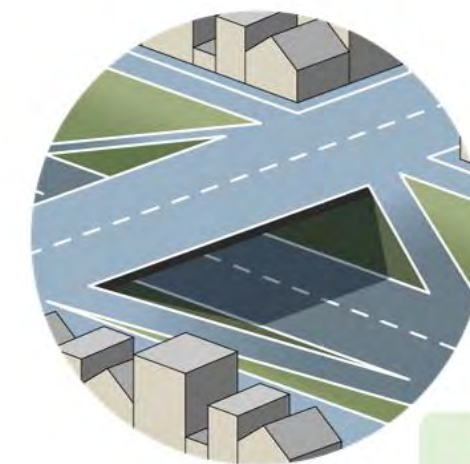
Le scénario B semblait répondre pleinement à l'objectif d'améliorer et adapter le niveau de service des transports en commun. L'analyse plus approfondie de la ligne 1 à Kerniol a mis en évidence un impact fort du scénario B sur cette ligne. Ce scénario B ne répond désormais que faiblement à cet objectif et doit être amélioré.

Contrairement au scénario A, le scénario B semble pouvoir faire l'objet d'amélioration qui sont en cours d'étude.

Légende
Répond complètement à l'objectif
Répond partiellement à l'objectif
Répond faiblement à l'objectif
Ne répond pas du tout à l'objectif

Le choix du scénario B Carrefours dénivelés a été confirmé par la commission permanente du conseil départemental du 11 octobre 2024. Trois scénarios complémentaires, déclinés du scénario B, ont été étudiés pour répondre aux demandes d'améliorations, notamment sur les voies secondaires de Kerniol.

Les résultats seront présentés dans un dossier de concertation complémentaire.



6.6. Opportunité d'un aménagement cyclable

12 contributions demandent de prévoir des aménagements cyclables

Le comité de pilotage a validé l'opportunité d'un aménagement cyclable le long de la RD767.

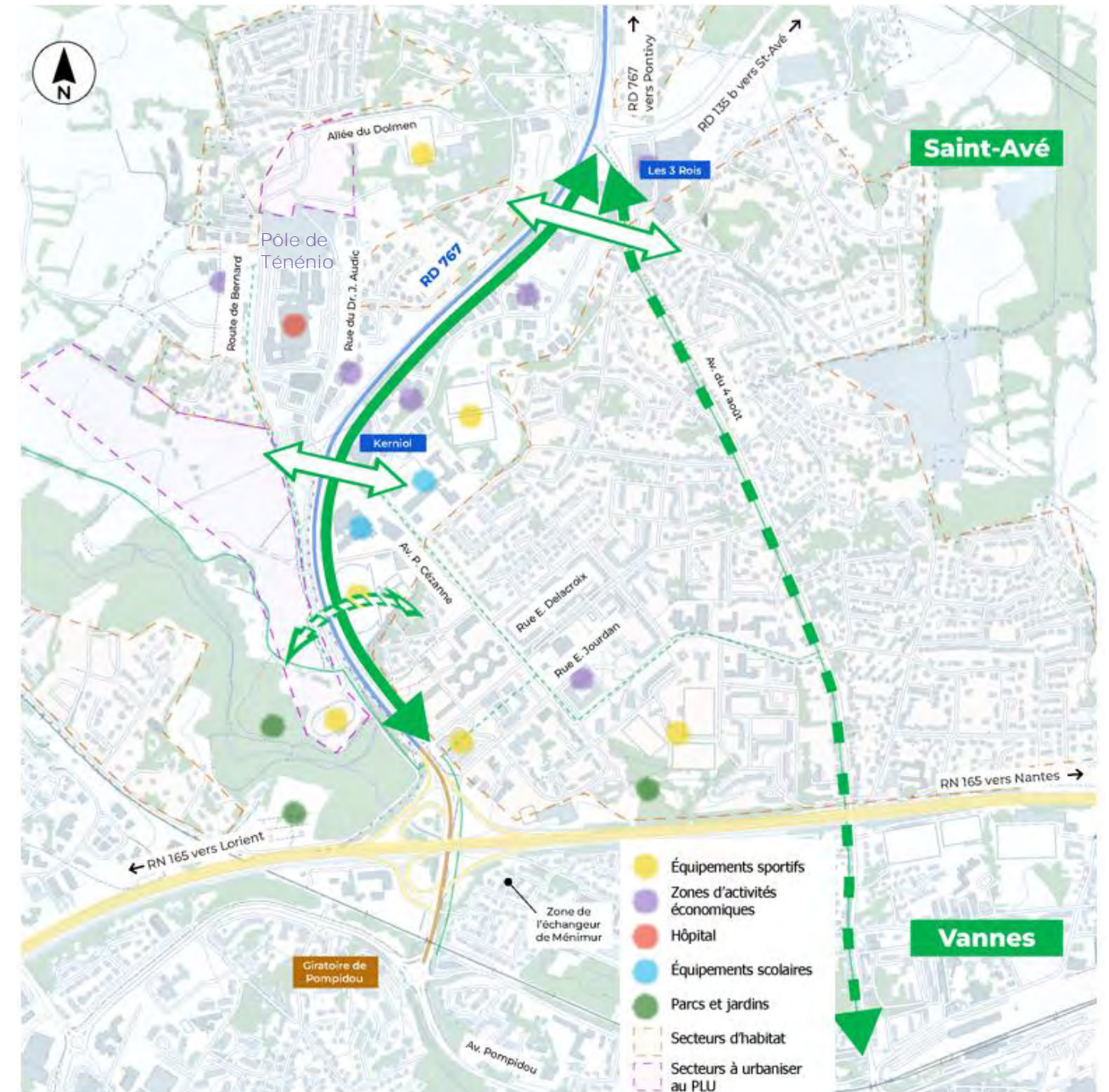
Une option est privilégiée dont la faisabilité est en cours d'étude.

La sécurisation des traversées piétonnes et cyclables au droit des 2 carrefours est bien un objectif du projet.

2 contributions demandent une intervention sur l'avenue du 4 août 1944 pour améliorer la liaison douce entre Trois Rois et la gare.

L'aménagement de la RD 767 va permettre de délester cette avenue et donc facilitera la circulation des piétons des cycles et de la ligne n°1. Aucun aménagement n'est prévu par le département sur cette voie communale, mais l'aménagement de la RD767 sera également facilité.

5 contributions demandent une dénivellation des traversées piétonnes et cycles vers Kermesquel, demande appuyée par les partenaires du département.



7. Conclusion

Par délibération du 13 septembre 2024, la commission permanente du conseil départemental a arrêté **le bilan de la première phase de concertation qui s'est tenue du 12 décembre 2023 au 12 mars 2024 ayant permis d'arrêter les points suivants :**

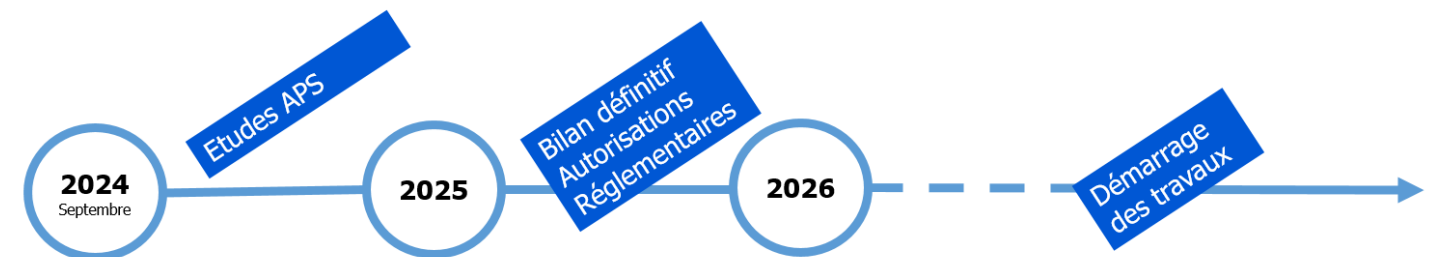
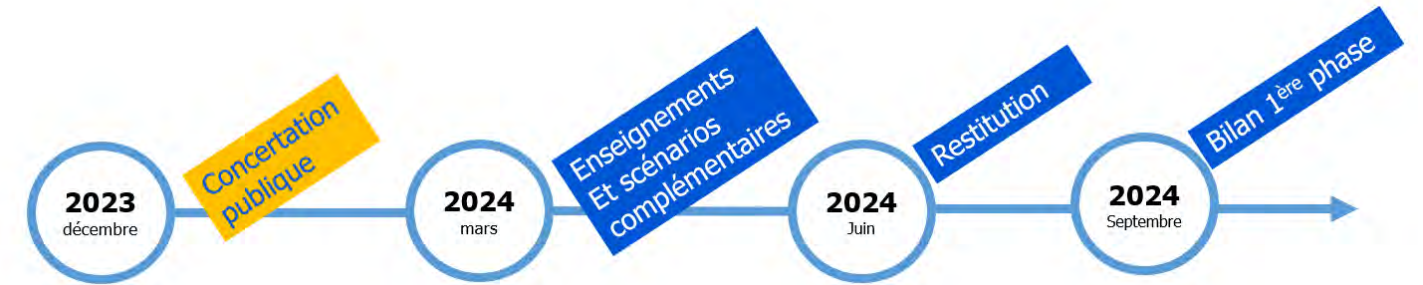
- **L'opportunité confirmée d'un aménagement de la RD767 ;**
- **L'abandon du scénario A places à feux (non dénivelées) ;**
- Le choix du scénario B carrefours dénivelés qui doit encore être amélioré ;
- **Le parti d'aménagement suivant :**
 - une artère urbaine limitée à 70 km/h ;
 - un **élargissement à 2x2 voies sans bande d'arrêt d'urgence** ;
 - une dénivellation de la RD767 au droit des deux carrefours Trois Rois et Kerniol ;
 - une voie verte le long de la RD767 pour les cyclistes et les piétons ;
 - une intégration des accès du parking relais porté par GMVA dans le carrefour des Trois Rois, dans la mesure où GMVA soit en capacité de confirmer son implantation privilégiée ;
 - une intégration des liaisons douces transversales au droit des deux carrefours Trois Rois et Kerniol ;
 - une liaison douce complémentaire à étudier entre Kerniol et l'échangeur de Ménimur.

Les enseignements tirés de cette première phase de concertation ont induit la réalisation d'études complémentaires par le département, présentées lors de la réunion publique du 12 juin 2024.

Ces études doivent se poursuivre notamment pour :

- **départager les 2 options d'aménagement à Kerniol répondant aux objectifs du projet, notamment en considérant le niveau de service de la ligne de bus n°1 ainsi que la traversée du carrefour par les cycles et les piétons ;**
- confirmer si un abaissement de la RD767 est techniquement envisageable au vu des contraintes géotechniques et des contraintes de maintien de la circulation ;
- préciser une enveloppe financière prévisionnelle.

La concertation se poursuivra donc dans le cadre d'une deuxième phase lorsque ces études complémentaires seront plus avancées.



8. Annexes

8.1. Annexe 1 - Délibération du Département du Morbihan du 3 novembre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
ID : 1893015
Envoi préfecture le 13/11/2023
Retour préfecture le 13/11/2023
Acte certifié exécutoire



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 3 novembre 2023

Rapporteur : Monsieur Gérard PIERRE

DELIBERATION N° 18
(Pos. 22797)

Projet d'aménagement RD 767 - Section "Trois Rois / Ménimur" Vannes et Saint-Avé Concertation préalable

La commission permanente du conseil départemental s'est réunie à l'hôtel du département sous la présidence de M. David LAPPARTIENT.

Présents : Karine BELLEC, Ronan LOAS, Gaëlle FAVENNEC, Gérard PIERRE, Dominique LE NINIVEN, Fabrice ROBELET, Soizic PERRAULT, Christine PENHOUËT, Françoise BALLESTER, Nicolas JAGOUDET, Dominique LE MEUR, Denis BERTHOLOM, Rozenn GUÉGAN, Alain GUIHARD, Myrienne COCHÉ, Boris LEMAIRE, Catherine QUERIC et Mathieu GLAZ.

Absents : Marie-Jo LE BRETON (a donné pouvoir à Christine PENHOUËT), Marie-Christine LE QUER (a donné pouvoir à Fabrice ROBELET), Benoît QUÉRO (a donné pouvoir à David LAPPARTIENT) et Gilles DUFEIGNEUX (a donné pouvoir à Gaëlle FAVENNEC).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3211-1 ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-7 et R. 103-1 à 103-3 ;
Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 120-1 ;
Vu la délibération du conseil départemental en date du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente ;
Vu le rapport du président ;

Considérant que l'étude des déplacements sur l'aire urbaine de Vannes réalisée en 2014 a fait ressortir la nécessité d'améliorer l'aménagement de la section « Trois Rois – Ménimur » de la RD 767 située en entrée de la ville de Vannes ;

Considérant qu'au regard des actualisations réalisées, les congestions se sont encore accentuées sur cet axe ;
Considérant que le département du Morbihan a décidé d'engager une action à ce titre ;
Considérant que le projet d'aménagement de la section de la RD 767 « Trois Rois – Ménimur » qui s'étend du giratoire des Trois Rois jusqu'à la liaison avec la RN 165 est soumis à la concertation publique obligatoire au titre du code de l'urbanisme en application des articles L. 103-2 3° et R. 130-1 2° du code de l'urbanisme ;
Considérant que, conformément à l'article L. 103-3 du code de l'urbanisme, il appartient à l'organe délibérant du département de préciser les objectifs poursuivis par le projet et les modalités de concertation ;

La commission permanente du conseil départemental adopte les propositions qui lui sont présentées et décide :

- d'approuver les objectifs poursuivis par le projet et les modalités de la concertation relative au projet d'aménagement de la RD 767 sur la section « Trois Rois – Ménimur », tels qu'exposés ci-après :

1°) Objectifs poursuivis par le projet

- Les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement sont les suivants :
- améliorer le niveau de service de la RD 767 et de ses carrefours ;

- améliorer et adapter le niveau de service des transports en commun à l'urbanisation existante et future ;
- aménager et améliorer les continuités cyclables et piétonnes ;
- sécuriser les traversées cyclables et piétonnes sur la RD 767.

2°) Durée et modalités de la concertation

La concertation publique vise à :

- informer le public et lui permettre d'accéder aux informations relatives au projet permettant sa participation effective ;
- recueillir les avis, observations et propositions sur les objectifs du projet et les partis d'aménagement envisagés.

La concertation se déroulera pendant une période minimale de 3 mois à compter du mois de décembre 2023.

Elle associera les partenaires locaux concernés par le projet et a vocation à s'adresser aux habitants du secteur d'étude, aux associations locales et plus largement aux usagers de la RD 767.

Plus largement, toute personne est autorisée à y participer.

Afin d'informer le plus largement possible l'ensemble des personnes susceptibles d'être concernées par l'organisation de cette concertation (notamment des dates de réunion), une publicité annonçant l'ouverture de la concertation et ses modalités sera réalisée quinze jours avant son début :

- par voie d'affichage dans les mairies de Vannes et de Saint-Avé ainsi qu'à l'emplacement du projet ;
- par le site internet du département ;
- et par voie de presse.

Différentes modalités de concertation sont prévues afin de favoriser l'information et la participation du plus grand nombre :

• **Des réunions**

Une réunion publique sera organisée avec pour objectif de présenter le diagnostic du projet d'aménagement, les objectifs partagés avec les partenaires (ville de Vannes et Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération (GMVA)) composant le comité de pilotage, ainsi que les premiers scénarios étudiés (prévisionnel : courant décembre 2023).

Une ou plusieurs réunions spécifiques à destination uniquement des acteurs économiques seront programmées afin de recueillir leur avis.

À l'issue de la concertation, une réunion de présentation du bilan de la concertation sera organisée.

• **Une exposition publique**

Une exposition sera mise en place à proximité du projet pendant toute la durée de la concertation.

• **Une communication numérique**

Un site internet dédié sera créé sur lequel seront mis à disposition :

- le dossier de concertation ;
- la plaquette de présentation ;
- un accès à un registre dématérialisé.

Durant la concertation, il sera également mis à disposition un dossier accessible sur le site internet du département, comprenant les éléments suivants :

- une plaquette de présentation du projet ;

- la date des réunions et le lien vers le site dédié précité, permettant d'accéder au dossier de concertation ainsi qu'au registre dématérialisé.

• **Une communication papier**

Pendant toute la durée de la concertation, il sera également possible d'avoir accès au dossier de concertation, ainsi qu'à la plaquette de présentation du projet en version papier en mairies de Vannes et Saint-Avé aux jours et heures d'ouverture au public. Un registre papier sera également mis à disposition dans ces deux mairies afin de recueillir les observations du public.

Les observations formulées seront enregistrées et conservées par le département en tant qu'autorité compétente.

À l'issue de cette concertation, le département fixera la date de la clôture de la concertation puis en arrêtera le bilan. Ce dernier sera porté à la connaissance du public sur le site internet du département et figurera dans le dossier d'enquête publique à laquelle le projet sera soumis ultérieurement.

- d'autoriser le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette concertation et, le cas échéant, les éventuelles adaptations de calendrier et/ou de formalités utiles à la concertation.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Pour le président du conseil départemental

et par délégation

Le directeur général des services

Antoine LAFARGUE

Signé électroniquement par : Antoine
LAFARGUE
Date de signature : 13/11/2023
Qualité : Directeur Général des
Services

8.2. Annexe 2 – Annonces préalables du démarrage de la concertation

Annonces légales du 28 novembre 2023 dans le Ouest France et le Télégramme



Samedi 2 décembre 2023



Le projet

Projet d'aménagement entre les Trois-Rois et Ménimur

Le Département du Morbihan étudie l'aménagement de la RD767 sur la section Trois-Rois-Ménimur à partir du giratoire des Trois-Rois jusqu'à la RN165, boulevard de Pontivy, à Vannes. Il s'agit d'améliorer le niveau de service de la RD767 et de ses carrefours ; d'améliorer et adapter le niveau de service des transports en commun à l'urbanisation future ; d'aménager et améliorer les continuités cyclables et piétonnes sur la RD 767. À travers une procédure de concertation en application des articles L103-23^o et R130-1^{er} du Code de l'urbanisme, le département souhaite informer le public et lui permettre d'accéder aux informations relatives au projet permettant sa participation effective. Cette procédure vise également à recueillir les avis, observations et propositions sur les objectifs du projet et les partis d'aménagement envisagés. La concertation se déroulera du 12/12/2023 au 12/03/2024. Elle associera les partenaires locaux concernés par le projet et s'adressera aux habitants du secteur d'étude, aux associations locales, et plus largement aux usagers de la RD 767. Différentes modalités de concertation sont prévues afin de favoriser l'information et la participation du plus grand nombre :

- Des réunions :

- Une réunion publique de présentation sera organisée vendredi 15/12/2023, à 17 h 30, au campus de Tohannic (amphithéâtre DSEG), avec pour objectif de présenter le diagnostic du projet d'aménagement, les objectifs partagés avec les partenaires Ville de Vannes et Golfe Morbihan Vannes Agglomération, composant le comité de pilotage, ainsi que les premiers scénarios étudiés.
- Une ou plusieurs réunions spécifiques à destination des acteurs locaux seront éventuellement programmées afin de recueillir leur avis.

À l'issue de la concertation, une réunion publique de présentation du bilan de la concertation et du parti d'aménagement retenu sera également organisée.

- Une exposition :

- Une exposition sera mise en place dans les mairies de Vannes et Saint-Avé.
- Une communication numérique :

- Il sera mis à disposition durant toute la durée de la concertation un dossier accessible sur le site internet du département (rd767.morbihan.fr) comprenant :
- La date des réunions publiques et le lien vers le site du registre dématérialisé.
- Le dossier de concertation.
- La plaquette de présentation.
- Un accès à un registre dématérialisé.
- Une communication papier.

Pendant toute la durée de la concertation, il sera également possible d'avoir accès au dossier de concertation, ainsi qu'à la plaquette de présentation du projet en version papier, en mairies de Vannes et Saint-Avé, aux jours et heures d'ouverture au public. Un registre papier sera également mis à disposition dans ces mairies afin de recueillir les observations du public.

Elle permet également de recueillir les avis, observations et propositions sur les objectifs du projet et les parties d'aménagement envisagées. Elle associera les partenaires locaux concernés par le projet et s'adressera aux habitants du secteur d'étude, aux associations locales et plus largement aux usagers de la RD767. Une réunion publique de présentation est organisée vendredi 15 décembre, à 17 h 30, au campus de Tohannic (amphithéâtre DSEG), à Vannes, avec pour objectif de présenter le diagnostic du projet d'aménagement, les objectifs partagés avec la Ville et GMVA composant le comité de pilotage, ainsi que les premiers scénarios étudiés.

29/01/2024 10:48

RD767 - Section Trois Rois / Ménimur - Conseil départemental du Morbihan



Concertation publique
 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA SECTION TROIS ROIS ET MÉNIMUR
 ROUTE DÉPARTEMENTALE 767 - Commune de Vannes
**DU 12 DÉCEMBRE 2023
 AU 12 MARS 2024**

Le Département du Morbihan étudie l'aménagement de la RD 767 sur la section « Trois rois - Ménémur » à partir du carrefour gisotier des Trois rois jusqu'à la Balise avec le RN 165.

Il s'agit :

- D'améliorer le réseau de service de la RD 767 et de ses carrefours ;
- D'améliorer et adapter le réseau de service des transports en commun à l'urbanisation future ;
- D'améliorer et améliorer les conditions de cyclistes et piétons ;
- De sécuriser les traverses cyclistes et piétonnes sur la RD 767.

Grâce à une procédure de concertation et en application des articles L. 100-2 2° et R. 100-1 2° du code de l'urbanisme, le Département souhaite informer le public et lui permettre d'accéder aux informations relatives au projet permettant ainsi sa participation effective.

Cette procédure vise également à recueillir les avis, observations et propositions sur les objectifs du projet et les points d'aménagement envisagés.

La concertation se déroulera du 12 décembre 2023 au 12 mars 2024.

Elle associe les personnes locales concernées par le projet et s'adresse aux habitants du secteur d'étude, aux associations locales et plus largement aux usagers de la RD 767.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous pouvez consulter le dossier de consultation et donner votre avis jusqu'au 12 mars en cliquant ici (<https://www.registre-demat.morbihan.fr/50457>)

Les observations peuvent également être transmises via l'adresse mail suivante : concertation publique: 504@registre-demat.morbihan.fr

RÉUNION PUBLIQUE

Une réunion publique de présentation est organisée le vendredi 15 décembre 2023 à 17h30 au campus de Tohannic (amphithéâtre DSEG) à Vannes avec pour objectif de présenter le diagnostic du projet d'aménagement, les objectifs poursuivis avec la Ville de Vannes et l'AMVA composée, le comité de pilotage, ainsi que les premiers schémas étudiés.

Une ou plusieurs réunions spécifiques à destination des acteurs économiques seront éventuellement programmées afin de recueillir leur avis.

A l'issue de la période de concertation, une réunion de présentation du bilan et du parti d'aménagement retenu sera organisée.



Dossier de présentation (https://www.morbihan.fr/les-services/deplacements/routes/enquete_publicque/RD767/10-DP_RD767_2023_BD.pdf)



DP_RD767_2023_BD.pdf

(https://www.morbihan.fr/les-services/deplacements/routes/enquete_publicque/RD767/10)

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Tout accepter Tout refuser

Personnaliser Politique de confidentialité

8.3. Annexe 3 – Annonces préalables de la réunion publique du 15 décembre 2023

Affiche format A5

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA SECTION ENTRE LES TROIS ROIS ET MÉNIMUR
 Route départementale 767 - Commune de Vannes

CONCERTATION PUBLIQUE DU 12 DÉCEMBRE 2023 AU 12 MARS 2024

Réunion publique
**Vendredi 15 décembre 2023
 > 17h30 - VANNES**

Emvod foran
 D'ar Gwener 15 a viz an Azvent 2023
 5e30 – GWENED

Donnez votre avis sur le projet d'aménagement

CAMPUS DE TOHANNIC - AMPHITHÉÂTRE DSEG
 RUE ANDRÉ LWOFF - 56000 VANNES



05/12/2023 15:30 Vendredi 15 décembre - Réunion Publique - RD767 Aménagement de la section Trois Rois / Ménimur

Réunion Publique - RD767 Aménagement de la section Trois Rois / Ménimur

Voir la version en ligne

MORBIHAN
Invitation Presse



Vendredi 15 décembre - Réunion Publique - RD767 Aménagement de la section Trois Rois / Ménimur

Projet d'aménagement de la RD 767 entre les 3 rois et Ménimur : lancement d'une concertation par le Département du Morbihan

Le Département du Morbihan étudie l'aménagement de la RD 767 sur la section « Trois rois - Ménimur » à partir du carrefour giratoire des Trois rois jusqu'à la liaison avec la RN 165.

Il s'agit :

- D'améliorer le niveau de service de la RD 767 et de ses carrefours ;
- D'améliorer et adapter le niveau de service des transports en commun à l'urbanisation future ;
- D'aménager et améliorer les continuités cyclables et piétonnes ;
- De sécuriser les traversées cyclables et piétonnes sur la RD 767.

Au travers d'une procédure de concertation le Département souhaite informer le public et lui permettre d'accéder aux informations relatives au projet permettant ainsi sa participation effective.

Cette procédure vise également à recueillir les avis, observations et propositions sur les objectifs du projet et les partis d'aménagement envisagés.

La concertation se déroulera du 12 décembre 2023 au 12 mars 2024.

Elle associera les partenaires locaux concernés par le projet et s'adressera aux habitants du secteur d'étude, aux associations locales et plus largement aux usagers de la RD 767.

Une réunion publique de présentation est organisée

Vendredi 15 décembre à 17h30
au campus de Tohannic
amphithéâtre DSEG
à Vannes - Entrée Libre

En présence de

David Lappartient
Président du Conseil Départemental du Morbihan

et de

David Robo
Maire de Vannes et Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Vendredi 15 décembre - Réunion Publique - RD767 Aménagement de la section Trois Rois / Ménimur



avec pour objectif de présenter le diagnostic du projet d'aménagement, les objectifs partagés avec la Ville de Vannes et GMVA composant le comité de pilotage, ainsi que les premiers scénarios étudiés.

A l'issue de la période de concertation, une réunion de présentation du bilan et du parti d'aménagement retenu sera organisée.

Plus d'informations sur rd767.morbihan.fr

Merci de confirmer votre présence
02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60 - presse@morbihan.fr

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
7 rue de Saint-Tropez - CS 82 400 - 56009 Vannes Cedex
Tél. 02 97 54 82 11 - www.morbihan.fr

TI AN DÉPARTEMENT
7 avenue Saint-Tropez - 56009 Guéhenoc Cedex
Tél. 02 97 54 82 11 - www.morbihan.fr

Cet email a été envoyé à rd767@morbihan.fr, cliquez ici pour vous désabonner.

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, relatif à votre concertation, destiné à la gestion des actions d'information et de concertation. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, modifiée, et au "Règlement général sur la protection des données" (RGPD) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent et vous adressez à contact@rd767.morbihan.fr.

Département du Morbihan
4 décembre 2023

[#Réunion #publique] 🗨️ Projet d'aménagement de la RD 767 entre les 3 rois et Ménimur]

Le Département du Morbihan étudie l'aménagement de la RD 767 sur la section « Trois rois - Ménimur » à partir du carrefour giratoire des Trois rois jusqu'à la liaison avec la RN 165.

Une réunion publique de présentation est organisée : ... En voir plus



8 likes 15 shares
J'aime Commenter



Jeudi 14 décembre 2023

Vannes en bref

Concertation pour réaménager l'entrée nord de Vannes



Les ronds points des Trois-Rois et du Ténénio seront remplacés d'ici 2027 par des échangeurs pour réduire les engorgements. | PHOTO : ARCHIVES

Comment faire sauter les bouchons au nord de Vannes ? Un projet d'aménagement de la RD 767 entre les Trois-Rois et Ménimur, jusqu'à la liaison avec la RN165 est lancé.

Objectifs : améliorer le niveau de service de la RD 767 et de ses carrefours ; adapter le niveau de service des transports en commun à l'urbanisation future ; améliorer les continuités cyclables et piétonnes ; sécuriser les traversées cyclables et piétonnes sur la RD 767.

qu'au 12 mars pour « informer le public et lui permettre d'accéder aux informations relatives au projet permettant ainsi sa participation effective », fait savoir le conseil départemental. Une réunion publique de présentation est organisée vendredi 15 décembre à 17 h 30 sur le campus de Tohannic (amphithéâtre DSEG) à Vannes, en présence de David Lappartient, président du conseil départemental et de David Robo, maire et président de l'agglomération. Entrée Libre.

13/12/2023 08:53

Réunion publique de présentation du projet d'aménagement de la RD 767 | Ville de Vannes



Réunion publique

Réunion publique de présentation du projet d'aménagement de la RD 767

Réunion publique le vendredi 15 décembre à 17h30 à l'UBS, sur l'étude d'aménagement de la RD 767 (section « Trois rois - Ménimur ») par le Département.

15
déc.



Le Département du Morbihan étudie l'aménagement de la RD 767 sur la section « Trois rois - Ménimur » à partir du carrefour giratoire des Trois rois jusqu'à la liaison avec la RN 165. Il s'agit :

- D'améliorer le niveau de service de la RD 767 et de ses carrefours
- D'améliorer et adapter le niveau de service des transports en commun à l'urbanisation future
- D'aménager et améliorer les continuités cyclables et piétonnes
- De sécuriser les traversées cyclables et piétonnes sur la RD 767

À ce titre, et en plus de la concertation publique qui sera mise en place du 12 décembre 2023 au 12 mars 2024, le Département du Morbihan organise une

réunion publique le vendredi 15 décembre à 17h30 avec pour objectif de présenter le diagnostic du projet d'aménagement, les objectifs partagés avec la Ville de Vannes et GMVA composant le comité de pilotage, ainsi que les premiers scénarios étudiés.

Infos pratiques

amphithéâtre DSEG, campus de Tohannic
Événement gratuit
Événement accessible
rd767.morbihan.fr (https://www.morbihan.fr/les-services/deplacements/routes/rd767-section-trois-rois-menimur)
17h30

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

https://www.mairie-vannes.fr/agenda/reunion-publique-de-presentation-du-projet-damenagement-de-la-rd-767

1/1

Morbihan : réunion publique pour l'aménagement de la départementale 767 à l'entrée de Vannes

Une réunion publique sur l'aménagement de la route départementale 767 aura lieu le vendredi 15 décembre 2023 à Vannes (Morbihan). Il est prévu de faire une 2x2 voies.



Par Florian Tiercin
14 Déc 23 à 7:00

Voir morbihan

Suivre Actu Morbihan

Le Département du Morbihan réfléchit à l'aménagement de la route départementale (RD) 767 en quatre voies sur la section « Trois rois - Ménimur » à partir du carrefour giratoire des Trois rois jusqu'à la liaison avec la route nationale 165. Une réunion publique est prévue le vendredi 15 décembre 2023.

À lire aussi

Morbihan : une quatre voies à l'étude pour décongestionner l'entrée de Vannes

Plusieurs sujets évoqués lors de la réunion publique

Depuis plusieurs mois, les collectivités (Département et Vannes) réfléchissent à passer la RD 767 à passer en 2 x 2 voies à proximité de la route nationale 165 à Vannes. « On espère que l'aménagement sera réalisé avant la fin du mandat départemental [mars 2028, NDLR]. On a l'emprise foncière », expliquait à Actu Morbihan David Lappartient.

Cette réunion publique abordera plusieurs sujets :

- Améliorer le niveau de service de la RD 767 et de ses carrefours ;
- Améliorer et adapter le niveau de service des transports en commun à l'urbanisation future ;
- Aménager et améliorer les continuités cyclables et piétonnes ;
- Sécuriser les traversées cyclables et piétonnes sur la RD 767

Le but ? Le département « souhaite informer le public et lui permettre d'accéder aux informations relatives au projet permettant ainsi sa participation effective. Cette procédure vise également à recueillir les avis, les observations et les propositions sur les objectifs du projet et les parties d'aménagement envisagés. »

Le public intéressé par cette réunion sera les habitants du secteur d'étude, les associations locales et plus largement les usagers de la RD 767.

En parallèle, une concertation débutera le 12 décembre. Elle se terminera le 12 mars 2024.

Pratique. Réunion publique le 15 décembre 2023 à 17 h 30 au campus de Tohannic (amphithéâtre DSEG) à Vannes. Entrée gratuite.

#Circulation

Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à Mon Actu.

https://actu.fr/bretagne/vannes_56260/morbihan-reunion-publique-pour-lamenagement-de-la-departementale-767-a-lentree-de-vannes_60410302... 1/1

8.4. Annexe 4 – Articles de presse

Département du Morbihan
15 décembre 2023

[#Réunion #publique] Aujourd'hui, le projet d'aménagement de la RD 767 entre les Trois Rois et Ménimur, a été présenté lors d'une réunion publique au campus de Tohannic à Vannes, permettant ainsi à chacun de s'informer et de s'exprimer.

Les besoins identifiés :
Les objectifs du projet ont été définis par le Département, maître d'ouvrage de l'opération en lien avec les collectivités concernées : **GMV Agglomération** et la **Mairie de Vannes**.

Ils consistent à :

- Améliorer le niveau de service pour la circulation routière au nord de Vannes et de ses carrefours
- Améliorer et adapter le niveau de service pour les transports en commun
- Améliorer les circulations piétonnes et cyclables en lien avec le schéma départemental des mobilités et faciliter les mobilités douces sur un axe nord-sud
- Sécuriser les traversées piétonnes et cyclables sur les axes est-ouest au niveau de chaque carrefour

👉 Votre avis compte, participez à ce projet !!
Informez-vous et exprimez-vous durant la période de concertation publique du 12 décembre 2023 au 12 mars 2024. Pour plus d'informations, rendez-vous en mairie ou sur <https://www.morbihan.fr/.../rd767-section-trois-rois-menimur>

#Réunion #publique #département #Morbihan

Les projets pour fluidifier l'entrée nord de Vannes

Lors d'une réunion publique, hier soir, le Département a présenté ses pistes de réflexion pour désengorger l'entrée nord de la ville. La concertation est en cours jusqu'au 12 mars.

« Nous n'en sommes qu'au début. Aucun risque de voir déborder des engins de chantier demain matin. » David Lappartient, président du Département, s'est voulu rassurant lors de la réunion publique qui s'est tenue hier, en présence d'une centaine de personnes. Celle-ci portait sur un projet routier, dont les élus savent qu'ils suscitent de plus en plus de défiance. Ce même David Lappartient a d'ailleurs récemment annoncé l'abandon d'un autre projet routier controversé : la 2x2 voies à La Vraie-Croix.

Ce vendredi, il s'agissait de présenter les pistes de réflexion pour désengorger le trafic à l'entrée nord de Vannes, à savoir la RD 767 dans sa portion entre le giratoire des Trois-Rois et Ménimur. Une problématique d'ampleur pour le Département, qui s'inscrit dans l'enjeu plus global de fluidifier l'axe Vannes-Pontivy, mais aussi pour les communes de Vannes et Saint-Avé qui, avec cet axe structurant qui traverse des zones en plein développement, subissent ce trafic de transit. Le constat des études est saisissant : « Cette route draine entre 20 000 et 25 000 véhicules par jour, dont 1 000 poids lourds. Mais on constate que 80 % des usagers ne se rendent pas à Vannes et ne font que passer ».

Éviter la cassure en deux secteurs de la ville

D'où la présence de plusieurs élus venus soutenir le projet, dont David Robo, maire de Vannes, et Anne Gallo, maire de Saint-Avé. D'autant que la fluidification de cet axe doit aussi avoir pour effet de désengorger les itinéraires bis actuellement empruntés par les automobilistes, et qui génèrent des nuisances (avenue du 4-Août-1944, avenue Paul-Cézanne...).

L'autre enjeu réside dans la juste mesure à donner à cette route qui,



Le secteur draine entre 20 000 et 25 000 véhicules par jour. Pour fluidifier le trafic, le Département a présenté deux hypothèses de travail pour réaménager les giratoires des Trois-Rois et de Kermol. Ces projets sont soumis à concertation publique.

déjà très passante, ne doit pas devenir « un barreau de cassure » entre deux secteurs de Vannes, avec la clinique Océane et Vannes Village (500 logements à construire) d'un côté et, de l'autre, Ménimur et Kermol avec de nombreux équipements publics dont des établissements scolaires.

L'idée d'une sorte d'autoroute urbaine à 90 km/h a donc été écartée au profit d'une 2x2 voies limitée à 70 km/h et sans bande d'arrêt d'urgence – donc moins gourmande en foncier. « Nous voulons également que ce projet fasse la part belle aux mobilités douces », plaide David Robo. Aux vélos, mais aussi aux bus avec le renforcement de la ligne 1 du réseau Kicéo et l'aménagement d'un parking relais au niveau des Trois-Rois.

Ensuite, deux hypothèses se dégagent, pour s'attaquer aux points noirs des giratoires des Trois-Rois et de Kermol. Le premier scénario consiste

à aménager des places à feux, à savoir un système de feux tricolores pour réguler les différents flux. Le deuxième scénario est celui de carrefours dénivelés qui, comme des échangeurs, offrent une continuité à l'axe principal tandis que le trafic secondaire passe sur un pont.

Un « impact modéré » sur l'environnement

Pour le Département, cette seconde hypothèse est la plus efficace mais aussi la plus coûteuse. « Mais vu l'enjeu, nous sommes prêts à maîtriser le prix », indique en substance le président du Département, qui finance cette opération « à 100 % ». Le tout avec un « impact modéré » sur l'environnement.

Ce projet ne pourra cependant pas se faire sans l'État qui, lui, gère l'autre échangeur majeur du secteur, celui de Ménimur (jonction avec la RN 166) et qui devra être réaménagé, plaide l'étude du Département. Dans sa

configuration actuelle, cet équipement entremêle les trafics de transit et pendulaires, à l'exemple des usagers venant de Lorient qui sont obligés de passer par le giratoire de Pompidou pour repartir vers Pontivy.

Mis à part quelques inquiétudes sur la desserte de certains quartiers, le projet n'a pas suscité d'opposition dans l'assistance, hier. Si ce n'est quelques réflexions sur la place réelle qui sera donnée aux mobilités douces. « Mais ce n'est que le début de l'histoire. Tout peut être amélioré », martèlent les élus qui espèrent un début des travaux en 2026 pour une livraison entre 2028 et 2030, en fonction du scénario choisi. En attendant, une concertation publique est déjà lancée et doit se poursuivre jusqu'au 12 mars 2024.

Le dossier de concertation peut être consulté dans les mairies de Vannes et Saint-Avé ou sur la page rd767.morbihan.fr.

Étienne MVE.

Pour l'entrée nord, une 2x2 voies à coup sûr



Environ 150 personnes assistaient, ce vendredi, à la réunion publique de présentation du projet d'aménagement de la RD767.

Élus, habitants, commerçants, environ 150 personnes ont assisté ce vendredi à la réunion publique de présentation du projet d'aménagement de la RD767, entre le giratoire des Trois Rois et la bretelle d'accès à la RN165. La route passera à 2x2 voies, mais deux scénarios sont à l'étude pour le franchissement des ronds-points.

Loïc Berthy

Avec 20 000 à 25 000 voitures et 1 000 poids lourds par jour, le tronçon situé entre le rond-point des Trois Rois et le giratoire de Kerniol est l'un des plus fréquentés de la ville de Vannes. Ceux qui le fréquentent peuvent en témoigner, il est aussi l'un de ceux qui est le plus congestionné aux heures de pointe. Il y a nécessité de l'aménager pour fluidifier la circulation, d'autant que le trafic croît de 1,6 % chaque année.

Le projet général
L'idée est de faire passer cet axe

pénétrant en 2x2 voies, depuis les Trois-Rois jusqu'à l'échangeur de la RN165, sans bande d'arrêt d'urgence. La vitesse y sera maintenue à 70 km/h. Le projet permettrait aussi de soulager des routes secondaires comme l'avenue du 4 août 1944, que des usagers empruntent pour éviter les embouteillages. Après toute la procédure de consultation, les travaux ne démarreraient au mieux qu'en 2026, pour une durée de deux ans minimum.

Deux scénarios pour les giratoires

Les services des routes du Département ont modélisé deux hypothèses, en se projetant à court et moyen terme, en 2027 et 2047. Le premier scénario prévoit de remplacer les giratoires par des « places à feux ». Cet aménagement nécessiterait toutefois trois voies par sens de circulation en approche du carrefour. Ce n'est pas l'option qui semble avoir le dessus, d'autant que le second scénario se montre plus efficace pour améliorer la circulation. Il consiste en l'aménagement de voies de délestage pour les voies secondaires, en dessous ou au-dessus de la D 767, dont la continuité serait ainsi assurée. Plus efficace, cette solution s'avèrera forcément nettement plus onéreuse, avec la nécessité d'aménager des ouvrages d'art.

Les échangeurs de la RN165 concernés

Fluidifier le trafic sur cette entrée de la ville demandera de revoir l'accès

aux échangeurs de la RN165. D'autant que 81 % des véhicules qui empruntent cet axe se rendent ou sortent de la voie express.

Pour les voitures venant de Lorient et désireuses d'aller sur la route de Pontivy, l'enjeu sera d'éviter qu'elles ne passent par le rond-point de Pampidou.

Pour l'échangeur du nord (pour rejoindre l'axe Vannes-Lorient), plusieurs options sont à l'étude, soit en touchant à la régulation du trafic par des feux, soit en créant un nouveau rond-point au bas de la rue Delacroix, avec suppression de la première bretelle de sortie depuis Nantes.

Mobilité douce

Quel que soit le projet retenu, des voies cyclables seront aménagées sur le tronçon remanié. Ainsi que des voies piétonnes. Il est prévu aussi d'agrandir le parking relais des Trois-Rois. La desserte et la fréquence des bus de la ligne 1 de Kicéo est vouée à être renforcée, dans la perspective des 500 logements prévus à Vannes village.

Le planning

La phase de concertation va se dérouler jusqu'au 12 mars 2024. Il est possible de consulter le projet et de donner son avis sur la page rd767.morbihan.fr ou sur des registres disponibles dans les hôtels de ville de Vannes et de Saint-Avé, où des panneaux explicatifs des différents scénarios seront installés. Une nouvelle réunion publique aura lieu en avril 2024, puis le projet donnera lieu à une enquête publique.

8.5. Annexe 5 – Liste des acteurs économiques invités pour la réunion du 21 février 2024

Chambre de Commerce et de l'Industrie Morbihan
Hôpital privé Océane ELSAN
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU PARC D'ACTIVITES DE VANNES-TENENIO
Cercle des Dirigeant de Vannes Ouest
Club Entreprises du Pays de Vannes
FONDATION FACE - LES ENTREPRISES CONTRE L'EXCLUSION
ENTREPRISES DE VANNES ET SA REGION
CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS Vannes Morbihan
CLUB DES ENTREPRENEURS DU LOC'H
MEDEF – UNION DES ENTREPRISES 56
CPME 56
E2S PAYS DE VANNES (ESS)
COMMERCE 56
JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE PAYS DE VANNES
TRANSPORTEURS ROUTIERS : FNTR BRETAGNE
Union des Entrepreneurs de Saint-Avé
DEPOT KICEO
LOJEO Hyper U Saint Avé
COLLEGE ANTOINE SAINT-EXUPERY
LYCEE CHARLES DE GAULLE
PISCINE VANOCEA
SCI EDPE



Urbanisme

Réunion publique - Aménagement de la RD 767

 Salle Ropartz - Palais des Arts

Le Département du Morbihan étudie l'aménagement de la RD 767 sur la section « Trois rois - Ménimur » à partir du carrefour giratoire des Trois rois jusqu'à la liaison avec la RN 165. À ce titre, et pour en informer les vannetais, il organise une réunion publique avec les acteurs économiques locaux de la zone d'étude, le 21 février à 18h.

Réunion publique, le 21 février à 18h

Le Département du Morbihan étudie l'aménagement de la RD 767 sur la section « Trois rois - Ménimur » à partir du carrefour giratoire des Trois rois jusqu'à la liaison avec la RN 165.

Il s'agit :

- D'améliorer le niveau de service de la RD 767 et de ses carrefours
- D'améliorer et adapter le niveau de service des transports en commun à l'urbanisation future
- D'aménager et améliorer les continuités cyclables et piétonnes
- De sécuriser les traversées cyclables et piétonnes sur la RD 767

La réunion se fera avec les acteurs économiques locaux de la zone d'étude. Gérard Pierre, conseiller départemental délégué aux routes, aux mobilités douces, à la mer, au littoral et aux îles et François Ars, adjoint au maire de Vannes en charge des espaces publics et des mobilités urbaines, seront présents le 21 février.

Plus d'informations sur [rd767.morbihan.fr](https://www.morbihan.fr/les-services/deplacements/routes/rd767-section-trois-rois-menimur) (<https://www.morbihan.fr/les-services/deplacements/routes/rd767-section-trois-rois-menimur>) et sur <https://www.mairie-vannes.fr/actualites/concertation-publique-amenagement-de-la-rd-767> (<https://www.mairie-vannes.fr/actualites/concertation-publique-amenagement-de-la-rd-767>)

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

<https://www.mairie-vannes.fr/actualites/reunion-publique-amenagement-de-la-rd-767>

1/1